

le Grenelle du Environnement

22 décembre 2009

Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte

Rapport du Comité de filière

Agriculture et Forêts

(agroalimentaire/ biomasse/papeterie-bois/phytosanitaires)

Constant LECOEUR

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
Président de section au CGAAER
et
Président du comité de filière

avec la collaboration
de

Dominique DANGUY des DESERTS, Alain MARCOUX IGPEF au CGAAER
et Philippe TROUVAT du CGDD /MEEDDM

Sommaire

Résumé	3
Introduction.....	6
Première partie : Présentation de la filière agriculture forêts.....	9
1- agriculture	
2- agroalimentaire	
3- forêt - 1ère transformation bois	
4- nature, patrimoine et société	
5- métiers d'appui transversaux	
Deuxième partie : Identifier les métiers en développement ou en transformation et évaluer les besoins en recrutement.....	12
1- agriculture	
2- agroalimentaire	
3- forêt - 1ère transformation bois	
4- nature, patrimoine et société	
5- métiers d'appui transversaux	
Troisième partie : Définir les besoins en formation et organiser des parcours professionnels.....	17
1- La situation en 2009 : « Une forte implication dans le développement durable »	
2- La prise en compte du Développement Durable dans les formations	
3- Le Plan Eco-phyto 2018, un levier pour changer les pratiques	
4- L'accompagnement par la formation aux métiers liés à la croissance verte	
5- Adéquation des formations et inventaire de l'offre	
6-Formations de masse	
Quatrième partie : Orienter et mettre en cohérence offre et demande pour faciliter les recrutements (Actions de l'État, actions des Régions).....	21
Cinquième partie : Valoriser les métiers et les formations qui devront être pourvus en plus grand nombre (Actions de l'État, des Régions et des Professionnels).....	22
Conclusions.....	22
Annexe n°1 Lettre de mission.....	23
Annexe n°2 Tableau synoptique sur les métiers de la croissance verte.....	25
Annexe n°3 Liste des référentiels de diplômes.....	26
Annexe n°4 Place de l'agriculture biologique dans les actions de formation.....	28
Annexe n°5 Contributions et travaux utiles.....	34
Annexe n°6 Liste des participants au comité de filière Agriculture Forêts.....	36

Résumé

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mission confiée par Madame Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat pour la prise en compte de **l'impact social de la croissance verte** suite aux engagements du Grenelle de l'environnement, à Constant Lecoer, président du comité de la filière Agriculture et Forêts .

Le comité de la filière Agriculture et Forêt Bois a retenu le périmètre des emplois induits, confortés ou substantiellement transformés par les modifications affectant la production, la consommation, la localisation et les déplacements de biens ou de personnes ainsi que par les comportements individuels ou collectifs qu'implique le développement durable en lien, en particulier, avec la nécessaire préservation des ressources naturelles constitutives du patrimoine commun confié à notre génération : l'eau, les sols, le vivant dans sa diversité, sauvage ou domestique.

Les domaines concernés sont ceux de la production de biomasse à diverses fins (alimentaires, énergétiques, matériaux, chimie ou biomolécules (traité par ailleurs dans le comité de filière de la chimie verte...)) **dans les activités agricoles et forestières.**

Les espaces concernés sont ceux dévolus ou influencés par ces activités conduites avec plus ou moins d'intensité, au premier chef **l'espace rural agricole ou forestier et les espaces dits naturels plus ou moins fortement sous intervention humaine.**

Le comité de la filière a envisagé ses travaux dans l'horizon 2020 pour cet ensemble qui couvre plus de 2 millions d'emplois.

Pour le secteur de **l'Agriculture** qui comprend l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique, l'approvisionnement direct de proximité, les entreprises de travaux, les CUMA¹, l'ensemble des coopératives et négociants de proximité ainsi que les conseillers de l'agriculture soit plus d'un million de personnes, le comité a retenu :

- environ **10.000** créations nettes d'emplois dont 7.600 pour **l'agriculture biologique et l'approvisionnement direct de proximité**, (ces derniers sont souvent des métiers en mutation de l'agriculture traditionnelle) ;
- des actions fortes de formation requérant **600** emplois supplémentaires ;
- **des éco-conseillers au nombre de 2.700 agronomes** (conseillers de développement durable, éco-énergéticiens, éco-certificateurs, qualiticiens).

Pour les industries **agroalimentaires** (IAA), le comité de filière retient :

la création d'emplois d'éco-énergéticiens pour la maîtrise énergétique et l'optimisation des bilans carbone sur la base d'un emploi pour 1000 soit **600 créations** ;

Le comité de filière n'a pas entrepris de se charger du secteur de la distribution. Cependant, le développement de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique a entraîné une croissance des emplois de la distribution de ces produits à hauteur de 2000 par an. Le comité retient le chiffre de 1000 par an pour l'horizon 2020 soit **10.000 créations**.

Pour la formation, il est estimé un besoin nouveau d'engager 1 jour de stage par an pour la moitié des personnels des IAA en moyenne sur les 10 prochaines années soit 300.000 jours stagiaires.

Quant aux métiers d'appui de ce secteur, le comité propose :

-des formateurs au développement durable des entreprises dont les économies d'énergie dans la conduite de lignes de production, le stockage et la conduite des engins et véhicules soit **250 formateurs** ;

-**des conseillers énergie et développement durable à raison de 1 pour 250 emplois** soit **2.400 éco conseillers**.

Au total, la création d'emplois dans l'industrie agroalimentaire et la distribution spécialisée en produits de

¹ CUMA coopérative d'utilisation du matériel agricole

l'agriculture biologique est donc estimée à **13.250**.

Pour les métiers de **la forêt, de l'exploitation forestière et de la première transformation du bois**, le comité de filière considère que l'objectif de *produire plus, préserver mieux et l'objectif de 23% d'énergie renouvelable en 2020* nécessitent le renfort de personnels dans l'exploitation, le transport et la valorisation énergétique du bois ainsi que dans la reconstitution de la forêt en prenant en compte le changement climatique. Ainsi la filière forêt bois devrait permettre l'exploitation et la valorisation **de 21 millions de m³ supplémentaires de bois** (rapport Jean Puech et discours du Président de la République à Urmatt). Globalement, le comité estime donc que la *croissance verte* devrait induire la création, y compris en métiers d'appui (techniciens d'animation et de mobilisation, éco-certificateurs, formateurs...), de **23.620** emplois pérennes à l'horizon 2020 dans la **filière forêt bois**.

Pour la partie **gestion de la biodiversité remarquable**, les créations d'emplois sont étroitement liées à la création des nouveaux parcs et peuvent être estimées en première analyse à **800** dans les cinq ans. Pour la **gestion de la biodiversité ordinaire**, la croissance des emplois attachés à ces activités est estimée à **4.000** sur les dix ans à venir notamment en relation avec la mise en œuvre des trames verte et bleue. Néanmoins, il pourrait s'agir pour une part significative de la conversion ou de l'adaptation d'emplois des filières agriculture et forêt.

La prise en compte du développement durable dans la gestion des paysages, des espaces verts urbains (mulch, réduction des traitements, fauches tardives...), ainsi que dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures nécessite une main d'œuvre formée en conséquence. Actuellement, les créations d'emploi dans ces secteurs sont estimées à environ 2.500 par an. Le comité a retenu une poursuite de la création d'emplois pour ce secteur de **22.500** pour l'horizon 2020. Les actions de formation sont donc essentielles pour adapter ces métiers souvent peu qualifiés aux exigences d'une gestion durable des espaces concernés. Cependant l'appareil de formation est parvenu à pourvoir ce secteur déjà en croissance.

Pour les métiers d'appui, l'essentiel des impacts sur les emplois est repris dans les filières de métiers ci-dessus précisées. Cependant la stratégie nationale de recherche et d'innovation sur l'alimentation, les biotechnologies, l'urgence environnementale due au changement climatique et les écotechnologies militent pour renforcer les équipes publiques et privées de **3.000 chercheurs**.

Enfin, le comité souhaite faire mention du problème de **l'outre mer** qui ne rentre pas dans les calculs ci-dessus mais pour lequel il propose de retenir forfaitairement une **majoration de 5%** prenant en compte la population et la superficie terrestre et maritime des DOM-TOM comparées à celles de la métropole.

La création des emplois est estimée dans une fourchette de 70.000 à 80.000 en emplois directs auxquels il faut ajouter 10.000 à 15.000 emplois d'appuis soit un total d'environ 90.000 pour 2020.

Pour la formation, le comité s'est appuyé principalement sur les travaux engagés par l'enseignement agricole dans l'accompagnement aux métiers de « la croissance verte ». Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a tenu, cet automne, des assises de l'enseignement agricole public en affirmant : « **Le développement durable : une responsabilité et une opportunité pour l'enseignement agricole** ». Parmi les premières des 60 mesures figurent :

Mesure 1 : inscrire le développement durable et les formations à ses métiers dans les missions de l'enseignement agricole (Projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture- LMA),

Mesure 2 : intégrer les exigences du développement durable dans la rénovation des référentiels de formation en particulier au travers des modules techniques (2010-2012),

Mesure 3 : construire les formations professionnelles correspondant aux nouveaux métiers de la croissance verte (2010-2012),

Mesure 4 : inscrire le développement durable comme axe prioritaire pluriannuel de la formation des personnels (2010-2012).

Ces orientations concernent également l'ensemble des familles de l'enseignement agricole tant public que

privé (CNEAP², Maisons familiales rurales et UNREP³). Il ne faut pas oublier que, pour les formations qui entrent dans des champs communs avec ceux de l'éducation nationale, des actions conjointes sont engagées. Les domaines Agriculture, Forêt, Bois et Nature ont fait privilégier l'approche de l'enseignement agricole, principal intervenant du secteur sans pour autant ignorer l'ensemble éducatif.

Les besoins en formation semblent identifiés et couverts, il s'agit davantage de faire évoluer les formations existantes que d'en créer sur des secteurs qui seraient non couverts.

En matière « de réponse à la nouvelle donne », il y a nécessité de **créer des formations d'adaptation, au plus près des problèmes de terrain, formations courtes, dispensées en formation continue aux publics larges qui ont été identifiés.**

L'urgence est de **former les formateurs nécessaires à cette requalification** de masse des acteurs. Cette action suppose une mobilisation de formateurs de formateurs, notamment avec l'appui de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Quelques préconisations :

- Ne pas créer des formations nouvelles sauf à la marge ;
- Actualiser celles existantes ;
- Renforcer leur aspect professionnalisant ;
- Ne pas instituer de numerus clausus à la requalification ;
- Mais contrôler les flux dans les secteurs en émergence pour ne pas créer de la surqualification qui ne trouverait pas preneur (cas actuel de nombreuses formations supérieures).

Le comité de filière propose de mener

- une **action prioritaire auprès des formateurs** en mobilisant les acteurs de la recherche et du développement pour une agriculture écologiquement intensive, une alimentation de qualité et de sécurité sanitaire et un développement durable des espaces agricoles, forestiers et naturels. A ce sujet, le GIS⁴, institué sur la relance agronomique avec la recherche (INRA⁵, CIRAD⁶, CEMAGREF⁷), les instituts techniques du développement agricole, les chambres d'agriculture, les grands établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et l'enseignement agricole, représente un réel atout pour assurer une mobilisation collective ;
- une labellisation des centres de formation préparant aux qualifications des métiers de la croissance verte de manière à valoriser ces métiers : **label « métiers de la croissance verte »** ;
- des opérations de suivi des préparations aux **nouvelles qualifications de la croissance verte** avec appels de candidatures (à l'instar des actions « nouvelles qualifications » des années 80 avec la mission Schwartz) ;
- des actions de **promotion des métiers de la croissance verte auprès des institutions chargées de l'accueil, l'orientation et l'insertion des jeunes dans la vie active** avec la palette de l'ensemble des diplômes offerts sans discrimination d'institutions.

Le comité propose de mener :

- des **actions prioritaires de promotion des métiers de la forêt, de l'agriculture et de l'agroalimentaire** pour améliorer l'image de ces secteurs auprès des jeunes par des opérations associant qualité de l'environnement et des métiers de la production en forêt et dans l'agriculture notamment, ou sur notre alimentation ;
- des **appels à projets auprès des fédérations professionnelles pour valoriser leurs métiers** ;
- une recherche des entreprises concernées pour prendre en compte la **dimension sociale du développement durable notamment dans la partie conditions de travail**.

En conclusion, un important travail de concertation et une réelle mobilisation des membres du comité ont été réalisés. Il reste cependant un besoin d'approfondir les travaux sur l'accompagnement à

² CNEAP Centre national de l'enseignement agricole privé

³ UNREP Union nationale rurale d'éducation et de promotion

⁴ GIS Groupement d'intérêt scientifique

⁵ INRA Institut national de la recherche agronomique

⁶ CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique

⁷ CEMAGREF Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

RAPPORT

Introduction

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mission confiée par Madame Valérie Létard, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'environnement, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat pour la prise en compte de **l'impact social de la croissance verte** suite aux engagements du Grenelle de l'environnement, à Constant Lecoer de présider le comité de la filière « **Agriculture et Forêts** » .

●Dès sa première séance de travail, les membres du comité de la filière Agriculture, Forêts et Biomasse ont engagé les réflexions dans le cadre défini par la lettre de mission figurant en annexe n°1 pour prendre en compte le pilier social qui répond à des enjeux humains de première importance.

–**Un préalable : bien définir le périmètre du comité de la filière Agriculture et Forêt :**

Les emplois concernés sont ceux induits, confortés ou substantiellement transformés par les modifications affectant la production, la consommation, la localisation et les déplacements de biens ou de personnes ainsi que par les comportements individuels ou collectifs **qu'implique le développement durable** en lien, en particulier, avec la nécessaire préservation des ressources naturelles constitutives du patrimoine commun confié à notre génération : l'eau, les sols, le vivant dans sa diversité, sauvage ou domestique.

Les domaines concernés sont ceux de la production de biomasse à diverses fins (alimentaires, énergétiques, matériaux, chimie ou biomolécules (traité dans le comité de filière de la chimie verte)...) **dans les activités agricoles et forestières.**

Les espaces concernés sont ceux dévolus ou influencés par ces activités conduites avec plus ou moins d'intensité, **au premier chef l'espace rural agricole ou forestier et les espaces dits naturels** plus ou moins fortement sous intervention humaine. Le comité a également pris en compte ces activités du fait de leurs fortes proximités sur le terrain. Cependant la création plus récente du comité biodiversité devrait entraîner quelques recouvrements sur les métiers de gestion de la biodiversité.

Ces espaces sont objet de la part de la société et de ses composantes **tant de gestion productive** (systèmes de production agricole...) visant la fourniture de biens et de services **que de gestion patrimoniale**, visant la transmission d'un patrimoine sauvegardé.

–**Enjeux des réflexions du comité de filière :**

Inventer, expérimenter, promouvoir et implanter des pratiques et des systèmes plus vertueux permettant l'atténuation du changement climatique, la protection voire la restauration du capital naturel que constituent l'eau, les sols, la diversité des espèces animales et végétales sauvages et domestiques, la réduction des gaspillages et des mésusages.

En terme d'emploi : apparition de métiers nouveaux, enrichissement en compétences nouvelles de métiers existants, développement quantitatif de l'emploi dans ces métiers.

Cela suppose un **effort de recherche et développement, de formation** (initiale, par apprentissage, continue, supérieur) et de capitalisation et de validation d'expérience, en soi également créateur d'emplois ; un important travail est à effectuer sur les **référentiels professionnels**. Il faut promouvoir à tous les niveaux un autre mode d'exercice des métiers (agriculteurs, conseillers, administrateurs de coopératives et Cuma, dirigeants, responsables qualité, agronomes, écologues, énergéticiens, logisticiens

et les acteurs de la filière Recherche développement...).

Le champ de réflexion du Plan de mobilisation sur les métiers ne se limite pas aux nouveaux « métiers verts » : **certains secteurs ont des mutations à préparer.**

●Rappel des engagements du Grenelle pour la filière Agriculture Forêts

A travers les groupes respectifs 4, 2 et 1 du Grenelle de l'environnement, la filière Agriculture Forêts doit être mobilisée.

Groupe n°4 «**Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, agroalimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires**»

A) Aller vers 100% d'agriculture durable à terme :

- 1.Mettre en place en 2008 une démarche de certification/notation environnementale,
- 2.Viser 50 % des exploitations dans la démarche d'ici 2012.

B) Satisfaire les attentes environnementales de la société :

1. Atteindre 10 % de produits à haute valeur environnementale hors bio d'ici 2013,
2. Atteindre 6 % de la SAU⁸ ou équivalent en bio d'ici 2010 et 20 % en 2020,
3. Atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012.

C) Réduire les pollutions diffuses :

1. Interdire l'usage des substances les plus dangereuses, dès que possible, et réduire fortement l'usage des pesticides à moyen terme, Opérations en cours : *Ecophyto 2018 et Certiphyto*,
2. Résorber l'ensemble des cas de dépassement des normes relatives à l'eau potable en réduisant les pollutions par les nitrates et de risques d'eutrophisation par réduction des pollutions par le phosphore en 5 à 10 ans,
3. Supprimer les déséquilibres chroniques dans les territoires en matière de ressource en eau d'ici 2012,
4. Promouvoir les variétés végétales qui manifestent une faible dépendance vis-à-vis des intrants,
5. Protéger les aires d'alimentation de l'ensemble des captages d'ici 2012.

D) Restaurer la biodiversité et avoir des actions territorialement cohérentes :

1. Constituer une trame verte nationale.

E) Réorienter fondamentalement dès 2008 la recherche et la formation des agriculteurs vers des modes d'agriculture durables :

- Revoir les priorités assignées à la recherche,
- Former en 5 ans 20 % des agriculteurs aux techniques intégrant l'environnement (en commençant par l'agronomie et les sols),
- Qualifier en Haute Valeur Environnementale (HVE) l'ensemble des exploitations des lycées agricoles d'ici 2012.

F) Les autres mesures.

Au-delà des thèmes évoqués ci dessus, le groupe du Grenelle propose des actions relatives :

- au développement des circuits courts,
- à l'éducation du consommateur,
- à la préservation et la réhabilitation des sols agricoles,
- à la mise en place de démarche environnementale filière par filière,
- à la sélection génétique.

Groupe n°2 «**Préserver la biodiversité et les ressources naturelles**»

⁸ SAU Surface agricole utile

A) Stopper partout la perte de biodiversité :

1- construire la trame verte nationale,

3- pour 2015 un objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface),

5- Grâce à une politique active de protection de la biodiversité forestière et de mobilisation des filières dans les territoires, l'origine locale des bois doit être privilégiée dans les meilleurs délais possibles.

Les marchés publics doivent être approvisionnés à 100% en bois certifiés.

Le rapport « Puech » prévoit, en 2020, l'exploitation supplémentaire de +21 Millions (M) de m³.

6- Il convient de lancer avec les agriculteurs une révolution agricole doublement verte :

- augmenter de façon significative les financements du développement rural et de l'agro-environnement ;

- réorienter la recherche et l'enseignement agronomiques au service d'une agriculture écologique et productive ;

- afin de préserver la diversité génétique dans nos terroirs, un catalogue des variétés locales et traditionnelles est proposé, permettant les échanges, la commercialisation à petite échelle, et l'enrichissement de la biodiversité domestique et cultivée.

Groupe n°1 «Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»

Décarboner et réduire la production d'énergie :

1. Passer de 9 % à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020 et viser, si possible, 25 %. Cela suppose

-un plan concerté pour mobiliser les filières les plus matures (bois combustible, hydraulique, éolien, solaire thermique),

-et des efforts pour développer les filières prometteuses (solaire photovoltaïque, géothermie à moyenne profondeur, biocarburants de 2e génération).

Bien que non prévu, il convient de favoriser le stockage du carbone dans les sols sous forme d'humus.

●Méthode de travail et calendrier du comité

1. Le comité *agriculture forêts* a travaillé selon les méthodes suivantes :

le périmètre : segmentation du domaine *agriculture forêts* en 6 filières de métiers :

○l'**agriculture**, y compris les agrofournitures (phyto, engrais, aliment du bétail), le machinisme, les CUMA... ; *complémentarités attendues : le bâtiment agricole est-il pris en compte dans le comité de filière ad hoc ?*

○l'**agroalimentaire** jusqu'au conditionnement ; *complémentarités attendues : les spécificités du transport, de la conservation et de la distribution des aliments ainsi que la restauration sont-elles prises en compte dans les autres comités (transport, énergie, déchets...) ?*

○la **forêt et le bois** jusqu'à la 1[°] transformation ; *complémentarités attendues : le développement des usages du bois dans la construction est-il pris en compte dans le comité bâtiment ?*

○la **nature** en tant que patrimoine (biodiversité remarquable et biodiversité ordinaire) et dans ses aménités sociales (espaces verts, paysagismes, phytoremédiation...). *Le plus récent comité biodiversité traitera également cette partie.*

○l'**appui** à ces filières : formation (initiale, continue), conseil, certification, traçabilité, contrôle, information, médiatisation, sensibilisation, recherche.

○l'**outre mer** qui n'a pu faire l'objet d'une analyse par filière mais qui est concerné au même titre que la métropole et pour lequel le comité propose un calcul forfaitaire par comparaison.

l'inventaire des métiers concernés

A l'intérieur de chaque filière, le comité a distingué les principaux métiers en fonction de l'impact prévisible de la *croissance verte* sur leur façon de travailler d'une part, sur leur effectif d'autre part ; à titre d'illustration, il a distingué *l'agriculture conventionnelle* qui devra travailler autrement, sans augmentation notable de ses effectifs de *certaines productions agricoles* qui devraient être en développement (*agriculture biologique, agriculture de proximité*) ou confortées en raison des services environnementaux qu'elles rendent (*apiculture, élevages extensifs en zones faiblement peuplées, métiers du cheval...*).

le recensement des effectifs actuels et des **créations d'emploi** potentielles, **le pas de temps** pris en compte

Le comité a utilisé les sources disponibles (SSP⁹, ADEME¹⁰, Pôle emploi, ATEN¹¹, IFEN¹², FCBA¹³...) et a considéré les tendances et surtout les effets sur l'emploi qui devraient être induits par les politiques de la *croissance verte* (lois Grenelle, paquet énergie climat, plan écophyto, stratégie biodiversité...) ainsi que les tendances sociales lourdes (développement de la place du végétal dans la ville, traitements doux, recyclage et valorisation des déchets...).

En fonction des documents disponibles, le terme des objectifs est variable, certains étant annuels, d'autre avec deux échéances, dont souvent 2020 (ou une date proche (ex : écophyto 2018) ; le comité a retenu globalement **l'échéance 2020, soit dans 10 ans**.

2-Le comité de la filière a tenu 4 réunions :

- le 9 novembre pour l'installation du comité, l'adoption de la méthode de travail et un premier échange sur un projet de typologie des métiers concernés,
- le 16 novembre ont été abordés les métiers liés à la sphère agricole vue de manière large,
- le 25 novembre, ont été traités les métiers de la filière Forêts Bois Cellulose,
- dès le 7 décembre une maquette des emplois et des propositions des actions concrètes a été présentée.

3. La restitution du rapport le 22 décembre.

Première partie : Présentation de la filière agriculture forêts

-1- agriculture

L'agriculture au sens large, dans toutes ses déclinaisons, (grandes cultures, élevages, horticulture, pisciculture, conchyliculture...) occupe, met en valeur à des fins de production et humanise les territoires ruraux non forestiers, des franges littorales aux pâturages et espaces de montagne. Si la conduite de ces activités productives entraînent souvent des impacts environnementaux négatifs qu'il convient de maîtriser, de réduire ou d'éliminer, elles contribuent aussi à la qualité des paysages, au recyclage des déchets organiques, à la production d'énergie renouvelable et à la sécurité des espaces.

A l'échelle de la France, ce sont 18 millions d'ha de terres arables, 1.1 million d'ha de cultures permanentes (vignobles, vergers...) 10 millions d'ha de surface toujours en herbe dont 1.8 hors des exploitations agricoles, 2.6 millions d'ha de territoire agricole et 7.3 millions d'ha de territoire non agricole non cultivés ainsi que 15.5 millions de surface boisée .

⁹ SSP Service de la statistique et de la prospective au MAAP

¹⁰ ADEME Agence de l'économie et de la maîtrise de l'énergie

¹¹ ATEN Atelier de l'environnement

¹² IFEN Institut français de l'environnement

¹³ FCBA Institut technologique forêt, cellulose, bois-construction, ameublement

L'agriculture conventionnelle est principalement le fait des 325.000 **exploitations professionnelles**, employant 630.000 actifs familiaux dont 435.000 chefs d'exploitation et 140.000 salariés non familiaux. La tendance est à la décroissance de l'emploi : entre 2.6 et 3% par an actuellement (3% pour les familiaux, 1% pour les salariés)

Les ETA¹⁴/CUMA comptent pour environ 8.700 actifs.

A côté, 180.000 **exploitations non professionnelles** emploient 80.000 UTA¹⁵ et représentent une activité à temps partiel.

20% du total de ces exploitations sont de **très petites exploitations** (ce taux semble stable sur la longue durée) soit environ 100.000 tenues à plus de 50% par des retraités, agricoles ou non, souvent à visée d'autoconsommation, exploitations qui correspondent pour une grande partie à des exploitations non professionnelles. Leur impact environnemental positif et en terme d'occupation de l'espace n'est toutefois pas négligeable.

La **valorisation des surfaces toujours en herbe peu intensives** (alpages, parcours...) par pastoralisme (moutons, caprins, bovins transhumants...) permet une gestion vertueuse et protectrice d'espaces fragiles. Le maintien sur ces zones de ces populations actives mais vieillissantes et leur renouvellement supposent un soutien à la transmission des exploitations et des cheptels. La redynamisation de certaines zones est le fruit d'une politique volontariste de signes de qualité et d'actions en commun des professionnels concernés.

L'agriculture de proximité et en corollaire la vente en circuits courts : se développent, en particulier en zone périurbaine sous l'impulsion de producteurs et de consommateurs, souvent dans un cadre associatif, mais aussi comme démarche individuelle. Ce choix conforte des exploitations et maintient de l'emploi en production. On peut supposer, en aval, un développement induit de l'emploi en commercialisation, transformation, mais aussi une intensification du travail à emploi égal. A signaler ici **un cruel manque de données pour estimer le phénomène...**

L'agriculture biologique (dite bio), longtemps ignorée, voire décriée, est encouragée et connaît un succès d'estime. On peut envisager une augmentation de l'effectif des exploitations de 1.000 à 1.200 par an, si la conjoncture reste favorable soit entre 20.000 et 25.000 exploitations à l'horizon 2020 pour satisfaire l'objectif du triplement de surface des accords du Grenelle.

La croissance de l'emploi dans ces exploitations : entre exploitations de l'agriculture biologique et les conventionnelles, le différentiel en matière d'emploi **serait** de 10 % à 20 % en faveur de l'agriculture biologique, soit sur la base d'un ratio de 2.2 emplois/exploitation en conventionnel (y compris emplois en ETA et CUMA), un taux de 2.4 ou 2.6 par exploitation en bio soit une fourchette de **2.000 à 4.800** emplois créés ou sauvagardés envisageables. Influe en faveur de l'emploi en bio, la place importante tenue par des productions plus gourmandes en main d'œuvre (horticulture, fruits...) et l'existence de la transformation à la ferme et de la vente directe. A contrario, on note un effectif important de petites exploitations en production biologique. On peut ici encore déboucher sur du « travailler plus » confortant l'emploi plutôt que sur de la création nette d'emplois.

Apiculture : avec 42.500 ruches en label agrobio sur 980.000 « ruches agricoles », mais la population d'apiculteurs n'est pas composée uniquement de professionnels agricoles : selon les estimations, leur population totale serait de 60.000 à 85.000 dont 1.500 à 3.000 « professionnels » ; beaucoup d'amateurs donc.

Les abeilles et, par là, les apiculteurs jouent un rôle essentiel comme auxiliaires de l'agriculture et nécessitent un appui en terme de protection des abeilles contre les nuisances et les ennemis.

L'apiculture devrait être envisagée non seulement comme activité économique principale ou d'appoint mais également sous l'angle de la protection d'une biodiversité ordinaire essentielle.

L'aquaculture regroupe la pisciculture continentale, 450 entreprises, 1.680 emplois en recul sur les 10 dernières années, la pisciculture marine (y compris esturgeons) environ 60 entreprises, effectif en diminution, comme celui des sites exploités et de la main d'œuvre qualifiée, diplômée et concentrée sur peu d'entreprises. Le secteur voit croître sa production. Il intègre l'abattage et les innovations qui dopent sa croissance et la conchyliculture : soit 3.800 entreprises réparties sur les façades maritimes et stables en terme

¹⁴ ETA Entreprises de travaux agricoles

¹⁵ UTA Unité de travail année

de production. Enfin le secteur des écloséries présente des perspectives de croissance vers des marchés à l'export mais reste confidentiel en terme d'emplois. Il convient de noter que la moitié de la consommation de poissons dans le monde provient de l'aquaculture et que cette dernière devrait connaître une forte croissance.

En aval de la production, **l'ensemble de la chaîne du bio**: transformation, conditionnement, transport, distribution représente 7.400 entreprises certifiées en 2008, 5.600 transformateurs (dont toutefois 3.500 en boulangerie, pâtisserie, pâtes) et 1.770 distributeurs. La part de l'artisanat est importante et le bio peut conforter des emplois plutôt qu'en créer ; de même la place importante des GMS¹⁶ fait envisager davantage un redéploiement de l'emploi qu'une création nette.

A contrario, ce secteur de la distribution connaît un développement de magasins spécialisés créateur net d'emploi. Il y a 2000 magasins avec un accroissement important de leur surface, + 36% par rapport à 2006.

-2- agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire représente le 1^{er} secteur industriel français et européen avec 162,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans le monde, le secteur occupe la deuxième place derrière les États-Unis. Cependant, les industries alimentaires sont le premier exportateur mondial de produits transformés devant les États-Unis.

Pour la seule partie des industries autres que coopératives, sont dénombrés 412.000 emplois salariés. A ce chiffre, doit être également ajouté un grand nombre d'emplois salariés saisonniers. Par ailleurs, les salariés des coopératives agricoles sont évalués à 170.000 emplois. Au total la **transformation agroalimentaire concerne 600.000 emplois**. Le chiffrage des coopératives a été maintenu dans ce celui de la sphère agriculture dans les travaux du comité.

Le secteur est marqué par la faible taille de ses entreprises. Sur les 10.568 entreprises, 90% ont moins de 250 salariés et 70% moins de 20 salariés.

-3- forêt 1ère transformation bois

La filière forêt bois fait travailler environ 450.000 personnes en France dont on estime que 250.000 travaillent à l'amont en sylviculture, gestion et exploitation de la forêt, transport et 1^o transformation du bois ; sous ce dernier terme on entend les 3 usages du bois : bois d'œuvre (sciage, placage, déroulage, merrain), bois d'industrie (pâte, panneau, chimie du bois), bois de feu (domestique, collectif, cogénération, valorisation des connexes).

La forêt française est sous exploitée : on estime que, sur un accroissement biologique annuel supérieur à 100 Mm³, 37 Mm³ sont commercialisés et plus de 20 Mm³ sont exploités hors comptabilisation, essentiellement pour le chauffage. Ce constat, joint à la nécessité de préparer la forêt aux conditions climatiques de la seconde moitié du XXI^e siècle, ont conduit à l'adoption, par le *Grenelle de l'environnement*, de la règle « produire plus, préserver mieux ».

-4- nature, patrimoine et société

Les activités liées à la gestion du patrimoine naturel au sens large sont apparues indissociables au sein de la réflexion car elles s'exercent pour une part importante sur les mêmes territoires, en association ou en complément, de ceux des activités de l'agriculture et du bois. Sont pris en compte les activités de gestion de la biodiversité, remarquable ou ordinaire, les métiers du paysage et de gestion des espaces verts ou des dépendances vertes des infrastructures (routes, canaux, voies ferrées...).

Une mention particulière doit être portée pour la conservation des races et des espèces animales et végétales. En effet, de nombreux conservatoires existent sur initiatives privées ou publiques. Amateurs, professionnels et chercheurs, nombreuses sont les personnes mobilisées pour la sauvegarde du patrimoine génétique et

¹⁶ GMS Grandes et moyennes surfaces de distribution

culturel.

Les estimations disponibles permettent d'estimer à 110.000 le nombre emplois global de ces activités. Les activités liées au paysage et aux espaces verts représentent 97.000 emplois, la gestion de la biodiversité remarquable environ 5.000, celle de la biodiversité ordinaire environ 8.000.

-5- métiers d'appui transversaux

une dimension de communication et d'animation et de contrôle forte :

Les métiers du conseil, de l'évaluation, de la certification en lien avec le développement durable sont appelés à prendre une grande importance qu'il s'agisse d'agronomie, des bilans gaz à effet de serre ou énergétiques (des exploitations agricoles...), de la traçabilité, des cycles de vie, des règles de sécurité-santé des travailleurs. Ces nouveaux métiers d'appui interviennent à trois échelles :

- Appui à l'évolution des exploitations agricoles ;
- Appui à la réorganisation des filières ;
- Appui à la construction de stratégie à l'échelle des territoires.

Les **industries agroalimentaires** sont particulièrement concernées. A ce sujet, les membres du comité ont relevé que *le bilan carbone des circuits courts demeure à effectuer...pour éviter de fausses idées.*

Communication et interprétation, information, action pédagogique, intervention de terrain avec publics, conception de projet d'animation, de communication, mise en place de réalisations, pilotage d'opération sont autant de thématiques d'appui aux démarches de développement durable des professionnels.

Deuxième partie : Identifier les métiers en développement ou en transformation et évaluer les besoins en recrutement

Les membres du comité de filière attirent l'attention de la ministre sur les prévisions des chiffrages, figurant dans cette partie, qui restent encore approximatifs. En effet, bien que le comité ait recueilli des données auprès du service de la statistique et de la prospective du MAAP¹⁷ et auprès de l'UNREP, de l'IFEN et de l'ATEN, il souligne le manque de références, d'études disponibles sur certains métiers et donc l'incertitude des chiffres. Cependant, dans le contexte volontariste des engagements dans la croissance verte, les données prévisionnelles retenues sont considérées comme réalisables.

-1- agriculture

Le comité de filière a bien pris connaissance des actions de long terme engagées par le monde professionnel agricole pour une agriculture raisonnée et la réduction des intrants. Le défi écologique se double du défi alimentaire et des 9 milliards d'êtres humains à nourrir à l'horizon 2050.

La visée générale est bien de « produire mieux » (une agriculture productive et écologiquement responsable) : en minorant les impacts négatifs, en réduisant davantage les intrants (plan écophyto 2018), en favorisant la biodiversité, en maîtrisant encore mieux la fertilisation, en améliorant la performance énergétique des exploitations agricoles et des filières, en améliorant la relation à l'eau, tant quantitativement que qualitativement, en assurant le bien-être animal, ... Cela exige des **agriculteurs et des salariés agricoles** mieux formés à l'agronomie et à l'écologie, mais concerne aussi **les actifs de la chaîne des agro-produits et des services** (crédit, assurances...).

L'orientation vers d'autres systèmes de production et d'autres itinéraires techniques favorables à la

¹⁷ Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

protection des sols, des eaux, de la diversité biologique et assurant l'adaptation au changement climatique, invite à une **relance de la réflexion agronomique sur le fonctionnement** des « agro écosystèmes ». En donnant une assise biologique et écologique à la relance agronomique, il convient de développer l'expérimentation, la production de références à l'échelle des exploitations et des territoires, mais également de veiller au développement de dynamiques sociales favorisant l'adoption des innovations : pertinence du conseil individuel, de la mobilisation collective, de l'action de groupe à l'échelle de territoires (en favorisant les nouvelles formes de coopérations UMT¹⁸, RMT¹⁹, GIS et projets coopératifs) ; la réflexion pourra s'étendre aux conditions de transmission-installation en agriculture (freiner la course au *toujours plus*).

De nouveaux emplois sont créés ou en mutation dans les organisations professionnelles agricoles pour accompagner les exploitations agricoles dans ces évolutions (nouveaux métiers et/ou nouvelles compétences) :

- conseil technique spécialisé sur ces questions : par exemple conseiller énergie...,
- prestations nouvelles : diagnostic d'exploitation, montage « clé en main » de projet photovoltaïque...,
- expérimentations pour de nouveaux systèmes de cultures et d'élevages, biomasse dédiée et production de références...,
- outils d'aide à la décision adaptés : par ex outil Ginkho approche développement durable (DD) de l'exploitation agricole, ACV cultures, collecte indicateurs agro-environnementaux, fermes expérimentales, HVE...,
- management environnemental de groupes d'agriculteurs ou de filières.

Et pour développer les filières biomasse (cf. infra) :

- chargé des questions de valorisation non alimentaire de la biomasse dans les coopératives : organisation de l'approvisionnement, relation avec nouveaux clients industriels, partenariats avec autres fournisseurs biomasse du territoire, partenariats scientifiques en lien avec les pôles de compétitivité...,
- animateur de territoire : montage de projets collectifs impliquant l'ensemble des acteurs, agriculteurs, collectivités, salariés, industriels..., informer, sensibiliser,
- experts : acquisition de références, construction de bases de données, lien entre recherche et besoins opérationnels des projets (importance des références économiques).

Les niches de **l'approvisionnement direct de proximité** (AMAP, paniers...) comme de **l'agriculture biologique** font appel à davantage de main d'œuvre ; leur développement est potentiellement porteur de pérennisation ou de création d'emplois.

Prendre en compte les secteurs de l'élevage que sont **la pisciculture** qui doit être analysée sous l'angle du développement durable des eaux de surface, le **cheval**, remédiateur social (cheval de trait en forêt, en ville...), le **mouton auxiliaire de l'entretien de l'espace**....

Penser également aux bio-matériaux (lin, chanvre...) et, en amont de ces bio-matériaux, aux niches d'emplois agricoles, forestiers et ruraux.

Liens au sol, à l'eau : forêt, agriculture et gestion à l'échelle des territoires ruraux :

C'est la question de la gestion des ressources naturelles : lutte contre l'érosion, la perte de fertilité des sols, la perte d'humus, l'accélération de sa minéralisation, la protection des écosystèmes sols et aquatiques et des sites contre les pollutions, la prise en compte des *plans climat territoriaux (PCT)*.

La protection de la ressource en eau et de sa qualité exige de gérer les effluents des populations, des élevages, des cultures, les pertes et les prélèvements, de veiller à produire de l'eau de qualité requise, de mieux valoriser et répartir la ressource, de réduire les gaspillages et les mésusages, ce qui passe par le

¹⁸ Unité mixte technologique

¹⁹ Réseau mixte technologique

pilotage d'installations liées aux cultures irriguées, à l'horticulture, aux aménagements paysagers, aux espaces verts, de sports et de loisirs, au tourisme.

Le contrôle et le pilotage des stations, des réseaux, l'intervention sur les petites stations, les réseaux locaux, mais également **l'appui technique, le conseil, le développement de solutions novatrices** : lagunage, gestion des boues...

La biomasse :

La France s'est engagée à atteindre les « 3x20 en 2020 » dans le cadre du paquet énergie-climat ; elle a même décidé, en ce qui concerne les énergies renouvelables de porter le 20 à 23% ; cela nécessitera le recours massif à la biomasse qui représente environ 50% des objectifs d'énergies renouvelables, notamment ligno-cellulosique ; penser à la production de chaleur, d'électricité, à la méthanisation, à la valorisation des algues vertes, aux biocarburants de deuxième génération...

L'analyse doit porter sur la **biomasse ligneuse** par **récolte en forêt** ou par **cultures dédiées** (*taillis à courte rotation...*) et sur la biomasse agricole (biocarburants, chimie du végétal usages industriels...) ; penser à la **substitution de produits d'origine végétale aux produits dérivés du pétrole** : plastiques biodégradables, huiles des tronçonneuses et autres matériels.

La traduction de ces objectifs en nombre d'emplois à créer doit être faite avec le groupe de travail énergie renouvelable en se souvenant qu'une partie de la ressource forestière (ce n'est pas le cas pour les cultures dédiées type Miscanthus, ni pour les productions végétales dédiées à la chimie type tournesol...) se trouve dans des friches ou de petites parcelles (avec les difficultés de collecte... génératrices d'emplois de techniciens de mobilisation) et qu'une autre partie doit être créée par plantations à haut rendement et courte rotation.

Le développement de l'éco-tourisme et de l'accueil en milieu rural est créateur d'emplois directs ou indirects et sera traité dans le comité de filière concerné.

Pour le secteur de l'Agriculture qui couvre l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique, l'approvisionnement direct de proximité, les entreprises de travaux, les CUMA, l'ensemble des coopératives et négociants de proximité ainsi que les conseillers de l'agriculture soit plus **d'un million de personnes**, le comité a retenu :

- environ **10.000** créations nettes d'emplois dont 7.600 pour l'agriculture biologique et l'approvisionnement direct de proximité ;
- des actions fortes de formation requérant **600** emplois supplémentaires ;
- des éco-conseillers au nombre de **2.800 agronomes** (conseillers de développement durable, éco-énergéticiens, éco-certificateurs et qualiticiens).

-2- agroalimentaire

Les entreprises du secteur des industries agroalimentaires sont concernées par la maîtrise des consommations énergétiques que ce soit dans les transports, la production que dans le stockage dont la maîtrise du froid. L'affichage des bilans carbone induit des pratiques nouvelles dont la recherche d'approvisionnements de proximité et/ou le choix de produits issus de pratiques moins émettrices de gaz à effet de serre .

Elles sont, plus que tout autre secteur, confrontées à la traçabilité des origines des produits en raison des préoccupations de sécurité sanitaire des aliments. L'engagement des producteurs agricoles dans l'agriculture durable et dans l'agriculture biologique suppose de s'assurer de la qualité amont des approvisionnements et de la certification aval des produits pour mieux les valoriser.

Les productions agroalimentaires se caractérisent par des emballages et des sur-emballages pour la distribution. Des efforts doivent être réalisés pour limiter l'usage des emballages et employer des matériaux bio-dégradables ou susceptibles d'une valorisation.

Le secteur réalise directement des innovations pour des produits à faible impact de gaz à effets de serre. La cinquantaine de métiers répertoriés dans les industries de l'agro-alimentaire se répartissent principalement dans la fonction production à 60% environ en moyenne.

Dans les métiers concernés par le Grenelle de l'environnement, nous trouvons les fonctions logistiques, innovation/recherche et développement, qualité/hygiène et environnement.

La **fonction logistique** comprend la logistique interne à chaque entreprise (réception, stockage et acheminement des produits) et logistique externe (préparation des commandes et acheminement et transport des produits finis). La logistique intègre de fortes contraintes liées aux exigences de qualité et de traçabilité. Cette fonction regroupe en moyenne **7,5% des effectifs**.

La **fonction innovation/recherche et développement** n'est pas uniquement l'affaire de chercheurs. Elle réunit diverses compétences : savoir élaborer de nouveaux produits (cuisiner), savoir associer des processus industriels et savoir structurer la démarche projet. La fonction innovation/recherche et développement regroupe moins de **1% des effectifs**.

La **fonction qualité/hygiène/sécurité/environnement** regroupe l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre et au contrôle des réglementations et normes externes, la définition et le contrôle de l'application des standards internes concernant la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Elle intègre les contrôles en cours de fabrication, maîtrise la traçabilité et la sécurité sanitaire des aliments et peut aller jusqu'à la certification. Cette fonction regroupe en moyenne environ **3% des effectifs**.

Par ailleurs, les industries agroalimentaires sont aussi dans la **nécessité de limiter les pertes** de productions primaires qui s'élèveraient en France à environ 30% de la production dans la chaîne alimentaire jusqu'à la consommation.

Pour les entreprises agroalimentaires, le comité de filière retient la création d'emplois d'**éco-énergéticiens** pour la maîtrise énergétique et l'optimisation des bilans carbone sur la base d'un emploi pour 1000 soit **600 créations**.

Le comité de filière n'a pas entrepris de se charger du secteur de la distribution. Cependant, le développement de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique a entraîné une croissance des emplois de la distribution de ces produits à hauteur de 2000 par an. Le comité retient le chiffre de 1000 par an pour l'horizon 2020 soit **10.000 créations**.

Pour la formation, il est estimé un besoin nouveau d'engager 1 jour de stage supplémentaire par an pour la moitié des personnels des IAA en moyenne sur les 10 prochaines années soit **300.000 jours stagiaires**

Quant aux métiers d'appui, le comité propose :

- des formateurs au développement durable des entreprises dont les économies d'énergie dans la conduite de lignes de production, le stockage et la conduite des engins et véhicules soit **250 formateurs** :
- des conseillers énergie et développement durable à raison de 1 pour 250 emplois soit **2.400 éco conseillers**.

-3- forêt 1ère transformation bois

Le produire plus :

Les assises de la forêt, le rapport Puech et le discours d'Urmatt du Président de la République ont quantifié cet objectif : il faut viser une augmentation de la récolte annuelle de 21Mm³ en 2020 (soit 12Mm³ en bois énergie et 9Mm³ en bois d'œuvre et d'industrie) ; cet objectif induit des emplois supplémentaires en exploitation et transport du bois qui ont été évalués à environ **5.200** (en tenant compte de la mécanisation) ; à noter aussi une lente érosion du *marché gris* de l'exploitation du bois de chauffage au profit d'emplois formels.

Le préserver mieux :

L'augmentation de la récolte implique un effort conséquent de renouvellement de la forêt ; donc des emplois supplémentaires en travaux forestiers (évalués à **8.750**) d'autant que la nécessité de développer les essences ou les variétés adaptées aux conditions climatiques à venir imposeront de recourir davantage à la plantation.

L'appui :

Le *produire plus* comme le *préserver mieux* nécessitent des emplois supplémentaires pour mobiliser le bois provenant notamment de petites propriétés (il y a 3,5 millions de propriétaires pour 11 millions d'ha de forêt privée) mais aussi pour former les propriétaires et gestionnaires de la forêt notamment à la préservation de la biodiversité ainsi que pour leur apporter (et contrôler) la certification qui doit devenir la règle ; l'ensemble des métiers d'appui à créer est évalué à **1.400**.

La première transformation :

S'il n'y a guère d'emplois à créer dans l'industrie du sciage, compte tenu des besoins de restructuration des entreprises, il peut y en avoir dans la chimie du bois et surtout dans sa valorisation énergétique (chaudières de grosse et moyenne puissance, cogénération) ; l'évaluation des emplois à créer dans ces activités est estimée à **8.000** ; en outre, **80** emplois paraissent nécessaires en formation et conseil dans ce secteur.

Globalement, le comité estime que la *croissance verte* devrait induire la création de **23.620** emplois pérennes à l'horizon 2020 dans la filière forêt bois pour parvenir à mobiliser les 21 millions de m³ supplémentaires de bois prévus dans le rapport de Jean Puech.

Le bois-bâtiment : la seconde transformation (menuiserie, charpente, papier, ameublement, décoration...) pourrait être **marquée par le développement du bois dans la construction** en se souvenant que le bois est naturellement isolant, nécessite peu d'énergie pour être mis en œuvre et est renouvelable. Les objectifs ambitieux fixés par le Président de la République, dans le discours prononcé à Urmatt, doivent être traduits en termes de création d'emplois et à divers niveaux (architectes, bureaux d'études, thermiciens, entreprises du BTP,...) ; à évaluer en lien avec le comité de filière bâtiment.

-4- nature, patrimoine et société

lien à la biodiversité, aux espaces et aux espèces , au paysage

Le développement de **l'entretien du paysage, les aménagements** de rivières et de zones humides, la gestion des espaces Natura 2000... sont créateurs d'emplois L'évolution du boisement linéaire, des espaces bocagers, des bords de rivière... doit faire l'objet d'attention en se souvenant que c'est l'un des secteurs le plus créateur d'entreprises, fortement dépendant de donneurs d'ordres publics (collectivités territoriales...).

La mise en valeur de sites traduit une approche patrimoniale et conservatoire, mais au-delà des sites remarquables, dont la délimitation et la gestion exigent technicité et compétences, **l'organisation d'une mise en réseau** de sites à des fins de meilleure protection et gestion des ressources et des patrimoines, cette problématique initiée pour définir la trame verte et bleue représente un autre vivier d'emplois si ...les porteurs sont identifiés, s'investissent et se dotent de moyens. Les acteurs institutionnels actuels ont des statuts et des tailles variés ; forte présence associative, organismes divers : associations nationales, offices, parcs naturels...collectivités territoriales.

Les besoins de suivi local sur le terrain, de recueil de données...sont souvent **assurés de manière bénévole** en mobilisant par exemple l'expertise associative, plus rarement structurée en emploi (équipe ou seul).

Il y a pourtant **nécessité de diagnostics, d'études pronostiques, d'élaboration de plans de gestion** adaptés,

de mises en œuvre sur le terrain, les trames verte et trame bleue ne se feront pas sans emplois compétents dotés de la connaissance des cadres juridiques et réglementaires avec une capacité d'analyse des écosystèmes et d'intervention de terrain.

Pour la partie **gestion de la biodiversité remarquable**, les créations d'emplois sont étroitement liées à la création des nouveaux parcs et peuvent être estimées en première analyse à **800** dans les cinq ans. Pour la **gestion de la biodiversité ordinaire**, la croissance des emplois attachés à ces activités est estimée à **4.000** sur les dix ans à venir notamment en relation avec la mise en œuvre des trames verte et bleue. Néanmoins, il pourrait s'agir pour une part significative de la conversion ou de l'adaptation d'emplois des filières agriculture et forêts.

-la ville, les infrastructures, les particuliers :

La prise en compte du développement durable dans la **gestion des paysages, des espaces verts urbains** (mulch, réduction des traitements, fauches tardives...), ainsi que dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures nécessite une **main d'œuvre formée** en conséquence. Actuellement, les créations d'emploi dans ces secteurs sont estimées à environ 2.500 par an. Le comité a retenu une poursuite de la création d'emplois pour ce secteur de **22.500** pour l'horizon 2020. Les actions de formation sont donc essentielles pour adapter ces métiers souvent peu qualifiés aux exigences d'une gestion durable des espaces concernés.

... et leur incidence sur l'emploi.

Globalement l'ensemble de ces activités pourraient générer **27.700 emplois dans les dix ans à venir.**

-5- métiers d'appui transversaux

une dimension de communication et d'animation et de contrôle forte :

Les métiers du conseil (éco-conseillers, conseillers de développement durable, éco-énergéticiens, éco-logisticiens, nutritionnistes,...) de l'évaluation (économiste de l'environnement...), de la certification (éco-certificateurs, qualiticiens,...) en lien avec le développement durable sont appelés à prendre une grande importance qu'il s'agisse des bilans carbone ou énergétiques (des exploitations agricoles, des IAA,...), de la traçabilité (Bio, HVE, certification du bois,...), des cycles de vie, des règles de sécurité-santé des travailleurs et des consommateurs.

Communication et interprétation, information, action pédagogique, intervention de terrain avec publics, conception de projet d'animation, de communication, ingénierie de projet, conception d'autres modes de stockage, d'emballage, de transport et de mise en marché, de mise en œuvre de réalisations, pilotage d'opération sont, entre autres, des fonctions devant être repensées.

Les pratiques d'aujourd'hui sont le produit de l'innovation de terrain mais également des sources de la société de la connaissance que sont la recherche et l'enseignement supérieur. Le comité a souhaité souligner la nécessité de renforcer les travaux de la recherche pour les secteurs d'application de l'agriculture, de la nutrition et de la protection des ressources naturelles.

Pour les **métiers d'appui**, l'essentiel des impacts sur les emplois est repris dans les filières de métiers ci-dessus précisées. Cependant la stratégie nationale de recherche et d'innovation sur l'alimentation, les biotechnologies, l'urgence environnementale due au changement climatique et les écotechnologies militent pour renforcer les équipes publiques et privées de **3.000 chercheurs supplémentaires**.

Troisième partie : Définir les besoins en formation et organiser des parcours professionnels

Le comité s'est appuyé principalement sur les travaux engagés par l'enseignement agricole dans l'accompagnement aux métiers de « la croissance verte ». Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a lancé, cet automne 2009, des assises de l'enseignement agricole public en affirmant « **Le développement durable : une responsabilité et une opportunité pour l'enseignement agricole** ». Parmi les premières des 60 mesures figurent :

Mesure 1 : inscrire le développement durable et les formations à ses métiers dans les missions de l'enseignement agricole (IMa) ;

Mesure 2 : intégrer les exigences du développement durable dans la rénovation des référentiels de formation en particulier au travers des modules techniques (2010-2012) ;

Mesure 3 : construire les formations professionnelles correspondant aux nouveaux métiers de la croissance verte (2010-2012) ;

Mesure 4 : inscrire le développement durable comme axe prioritaire pluriannuel de la formation des personnels (2010-2012).

L'enseignement agricole s'inscrit pleinement dans les politiques du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et ce positionnement a été réaffirmé avec force lors de ces récentes assises de l'enseignement agricole public. Ces orientations concernent également l'ensemble des familles de l'enseignement agricole tant public que privé (CNEAP, Maisons familiales rurales et UNREP). Il ne faut pas oublier que, pour les formations qui entrent dans des champs communs avec ceux de l'éducation nationale, des actions conjointes sont engagées. Les domaines Agriculture, Forêt, Bois et Nature traités par le comité ont fait privilégier l'approche de l'enseignement agricole sans pour autant ignorer l'ensemble du système éducatif.

1- La situation en 2009 : « Une forte implication dans le développement durable »

L'enseignement agricole est mobilisé pour contribuer et accompagner ces changements (cf article du cahier de l'Éducation²⁰). Il s'est doté de la capacité de répondre aux enjeux de la mise en œuvre du développement durable, ce qui, dans le quotidien, par des actes concrets, va jusqu'à mettre en œuvre des changements dans le fonctionnement des établissements.

L'enseignement agricole, système éducatif et de formation, a pour ardente obligation d'accompagner les secteurs socio-économiques relevant de la compétence du ministère dans leur évolution.

A cette fin, il est investit de cinq missions déclinées dans l'article L. 811-1 du code rural :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, stagiaires et enseignants

Suite aux assises de l'enseignement agricole public, ces missions seront enrichies d'une sixième, relative au développement durable.

2- La prise en compte du « Développement Durable » dans les formations

Des formations en cours de rénovation²¹

²⁰ Cahier de l'Education n°85 / mai- juin 2009 article en annexe

²¹ Tableau récapitulatif en annexe

Dans le cadre des travaux de rénovation des diplômes, d'adaptation, de modification de leurs objectifs et contenus, concepts et démarches de développement durable sont pris en compte de manière globale et transversale et dans leurs conséquences opérationnelles.

Les diplômes de niveau V (CAPA²², BEPA²³ et BPA²⁴) sont au nombre de 29 en distinguant les spécialités. 40 % d'entre eux ont été récemment rénovés, 60 % restent à rénover.

Les diplômes de niveau IV, Baccalauréats Professionnels et Brevets Professionnels de la formation continue sont rénovés à hauteur de 22 %. Notons que, dans le cadre de la rénovation d'ensemble de la voie professionnelle, tous les Baccalauréats Professionnels seront à très brève échéance concernés.

A ces diplômes sanctionnant des formations professionnelles, il convient d'ajouter le Baccalauréat Technologique STAV²⁵ qui, rénové en 2006, intègre dans son enseignement la préoccupation du Développement Durable.

Les diplômes de niveau III, 16 options du BTSA²⁶, sont pour moitié rénovés ou en cours de rénovation.

Ces rénovations sont systématiquement conduites avec les représentants des branches professionnelles des secteurs économiques concernés. La Commission professionnelle consultative « Métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces » est organisée en commissions nationales spécialisées. Trois sont dédiées aux secteurs de l'aménagement, de la transformation et de la production, et les enjeux propres à chacun d'eux, en terme de Développement Durable y sont pris en compte.

C'est dans ce contexte que la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel a été créée. Sa mise en œuvre est programmée à la rentrée de septembre 2010.

L'implication des établissements dans la démarche « développement durable »

Au delà des référentiels de diplôme nationaux, les établissements d'enseignement technique agricole intègrent localement pleinement la thématique du « développement durable » à travers leurs projets pédagogiques et les modules d'enseignement d'initiative locale dont ils sont concepteurs.

Ainsi les établissements se sont appropriés les approches environnementales tels « le bilan carbone » ou « le bilan planète », et réalisent des supports pédagogiques à la portée des élèves. Citons deux exemples :

- en classe de seconde professionnelle, un enseignement porte sur le raisonnement des choix énergétiques selon leur coût et leur impact sur l'environnement ;
- en formation au BP REA, un établissement traite l'enseignement de la gestion et de la mise en œuvre des énergies sur l'exploitation agricole.

Il est à noter l'existence d'un réseau national de référents « développement durable » en charge d'animation afin de favoriser les projets innovants dans les territoires.

3- Le Plan Eco-phyto 2018, un levier pour changer les pratiques

L'axe 4 du Plan Eco-phyto, « Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides » vise à mettre en place des dispositifs de professionnalisation des utilisateurs professionnels, des distributeurs et des conseillers et conduit à la définition d'un dispositif de formation continue à destination des personnels enseignants – formateurs de l'enseignement technique agricole.

La directive européenne relative à l'utilisation des pesticides et le Plan Ecophyto portent sur l'obligation, à terme et pour un public élargi, de détenir une certification individuelle pour l'utilisation, la distribution et le conseil en matière de produits phytosanitaires.

Cette certification pourrait être délivrée par plusieurs voies dont la voie des acquis académiques. Dans ce

²² CAPA certificat d'aptitude professionnelle agricole

²³ BEPA Brevet d'étude professionnelle agricole

²⁴ BPA Brevet professionnel agricole

²⁵ STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

²⁶ BTSA Brevet de technicien supérieur agricole

sens, il convient de définir un dispositif de formation continue à destination des enseignants – formateurs avec un objectif de réactualisation permanente des connaissances.

Le Plan Ecophyto représente donc un levier pour la formation des personnels de l'enseignement, mais il entraîne aussi une forte implication des établissements à travers les exploitations agricoles, en particulier par son axe 3 dédié à l'innovation et à l'expérimentation agronomique.

Enfin, la création récente d'un poste d'animateur national de réseau « agronomie – Ecophyto 2018 » apportera l'accompagnement en impulsant et coordonnant en particulier les actions d'expérimentation.

4- L'accompagnement par la formation aux métiers liés à la croissance verte

Le système éducatif agricole accueille, dispense un enseignement et forme, chaque année :

- 172.000 scolaires,
- 32.000 apprentis,
- 118.000 adultes pour 15 millions d'heures stagiaires

dans 845 d'établissements scolaires à vocation de formation initiale, 365 centres de formation professionnelle continue et 152 centres de formation d'apprentis.

Les 21 Écoles d'enseignement supérieur agricole forment 15.500 étudiants.

Les enjeux pour l'enseignement agricole de l'accompagnement des métiers liés à la croissance verte portent sur deux axes:

- d'une part, former les personnels en activités dans les établissements. L'estimation porte sur un effectif de 20.000 enseignants – formateurs auquel il convient d'offrir un dispositif de formation continue adapté ;
- d'autre part, élaborer des dispositifs de formation, en particulier à destination des actifs, afin de répondre aux attentes en termes de nouvelles compétences.

L'élaboration des dispositifs de formation s'inscrit dans les objectifs des chargés d'ingénierie de développement au sein des établissements de formation. Les chargés d'ingénierie de développement, dont la fonction a été créée en 2005, ont pour rôle de détecter les besoins des acteurs des territoires (entreprises, collectivités territoriales, associations, ...) et de les formaliser afin d'apporter les réponses appropriées en terme de formation des salariés ou des personnels des différentes entités.

Et les EPLEFPA²⁷, avec leur centre de formation professionnelle continue, sont parfaitement organisés pour accompagner les évolutions.

La capacité d'anticipation des besoins de formation et de réponse aux besoins existants, inscrit la formation dispensée dans les établissements agricoles comme une clef de sécurisation des parcours professionnels.

Figure, en annexe n°3, « Enseignement agricole » (extrait de L'enseignement agricole à la rentrée 2009) État d'avancement des rénovations des diplômes.

5- Adéquation des formations et inventaire de l'offre

Remarque liminaire : **dans tous les domaines**, avec plus ou moins d'ampleur, on constate au niveau II une offre importante de licences professionnelles par les universités, construites souvent en collaboration avec des établissements d'enseignement agricole technique ou supérieur, public ou privé.

Dans le secteur de la production agricole au sens large, y compris la production horticole, les cultures pérennes (vigne, fruits) les élevages, les productions aquacoles, l'offre de formation est essentiellement pourvue par le MAAP au niveau V, IV, III et I.

Dans le secteur de la transformation agroalimentaire : on note la prééminence du MEN²⁸ dans les métiers de l'alimentaire (boulangerie, boucherie...) mais une présence du MAAP significative dans les métiers de la

²⁷ EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

²⁸ Ministère de l'éducation nationale

transformation agro-industrielle au niveau V, IV, avec une entrée spécifique forte et importante aux niveaux III et I.

Dans le secteur de l'aménagement, pour les domaines du paysage, des jardins, des espaces naturels, de la forêt, l'offre est pourvue essentiellement par le MAAP au niveau V, IV, III et I.

Dans le domaine de l'eau au niveau III, l'offre est pourvue par le MAAP et le MEN avec des orientations différentes et complémentaires selon les ministères ; il en est de même au niveau I. Il existe 17 licences professionnelles recensées dont certaines construites en liaison avec des établissements agricoles.

A souligner dans le domaine du patrimoine naturel, un partage entre le MEN et le MAAP au niveau II, une présence forte du MAAP au niveau III et son renforcement au niveau IV et V.

Figure, en annexe n°4, la prise en compte de l'enseignement de l'agriculture biologique dans l'ensemble des formations de l'enseignement agricole.

6-Formations de masse

Le comité de filière a beaucoup insisté sur les **actions de formation s'adressant à un très grand nombre d'acteurs** que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt/bois ou de la nature et du paysage. Ces actions de courtes durées et de proximité sont très souvent organisées à l'initiative des organisations professionnelles soit par leurs fonds d'assurances-formation (VIVEA pour les exploitants agricoles, l'AGEFAFORIA²⁹ pour l'agroalimentaire, FAFSEA pour les salariés de l'agriculture et du paysage, FAFCA pour les salariés des coopératives agricoles, autres...) soit en s'adressant à des centres de formation publics ou privés. Ces actions courtes s'articulent autour :

- des fondamentaux de l'agronomie ;
- des itinéraires techniques agricoles à faibles intrants ;
- de la conduite en agriculture biologique (*note de la DGER en annexe sur les formations à l'agrobiologie*) ;
- des formations à l'usage des produits phyto-sanitaires (*Certiphyto*) ;
- de la formation conduite économique des engins (*référentiel de la fédération des entrepreneurs des territoires*) ;
- de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- des plans énergétiques et du bilan carbone ;
- notamment...

7-conclusions

Les besoins en formation semblent identifiés et couverts, il s'agit davantage de faire évoluer les formations existantes que d'en créer sur des secteurs qui seraient non couverts.

En matière « d'adaptation à la nouvelle donne » nécessité de **créer des formations d'adaptation, au plus près des problèmes de terrain, formations courtes, dispensées en formation continue aux publics larges qui ont été identifiés.**

Nécessité de **former les formateurs nécessaires à cette requalification** de masse des acteurs. Cette action suppose une mobilisation de formateurs de formateurs, notamment par la recherche et l'enseignement supérieur.

Quelques préconisations :

- Ne pas créer des formations nouvelles sauf à la marge,
- Actualiser celles existantes,
- Renforcer leur aspect professionnalisant,
- Ne pas instituer de numerus clausus à la requalification,
- Mais contrôler les flux dans les secteurs en émergence pour ne pas créer de la surqualification qui ne

²⁹

trouverait pas preneur (cas actuel de nombreuses formations supérieures).

Exemple de la production agricole : Le public susceptible de formation se recruterai essentiellement parmi les chefs d'exploitations, autres actifs familiaux+ salariés des exploitations + main d'œuvre ETA / CUMA soit 778.000 actifs, les exploitations non professionnelles apparaissant marginales par rapport à un effort de formation.

taux de réponse envisageable 30% à 50% soit 235.000 à 390.000 actifs agricoles ;
formation des agents de développement : 2000 agents x n jours formation / 2400 ;
le ratio par formateur est de 2400 jours stagiaires par an.

Quatrième partie : Orienter et mettre en cohérence offre et demande pour faciliter les recrutements (Actions de l'Etat, actions des Régions)

Cette partie a été peu abordée par le comité et mérite donc des travaux ultérieurs complémentaires comme pour la partie V suivante.

Le comité de filière propose de mener

- une **action prioritaire auprès des formateurs** en mobilisant les acteurs de la recherche et du développement pour une agriculture écologiquement intensive, une alimentation de qualité et de sécurité sanitaire et un développement durable des espaces agricoles, forestiers et naturels. A ce sujet, le GIS institué sur la relance agronomique avec la recherche (INRA, CIRAD, CEMAGREF), les instituts techniques du développement agricole, les chambres d'agriculture et les grands établissements d'enseignement supérieur agronomique et l'enseignement agricole représente un réel atout de mobilisation collective.
- une labellisation des centres de formation préparant aux qualifications des métiers de la croissance verte de manière à valoriser ces métiers : **label « métiers de la croissance verte »** ;
- des opérations de suivi des préparations aux **nouvelles qualifications de la croissance verte** avec appels de candidatures (voir actions nouvelles qualifications des années 80 avec la mission Schwartz)
- des actions de **promotion des métiers de la croissance verte auprès des institutions chargées de l'accueil, l'orientation et l'insertion des jeunes dans la vie active** avec la palette de l'ensemble des diplômes offerts sans discrimination d'institutions.

Cinquième partie : Valoriser les métiers et les formations qui devront être pourvus en plus grand nombre (Actions de l'État, des Régions et des Fédérations professionnelles)

Même remarque que pour la partie précédente, des travaux complémentaires du comité sont nécessaires.

Le comité propose de mener :

- des **actions prioritaires de promotion des métiers de la forêt, de l'agriculture et de l'agroalimentaire** pour améliorer l'image de ces secteurs auprès des jeunes par des opérations associant qualité de l'environnement et des métiers de la production en forêt et dans l'agriculture, notamment ou sur notre alimentation ;
- des **appels à projets auprès des fédérations professionnelles pour valoriser leurs métiers** ;
- une recherche des entreprises concernées pour prendre en compte la **dimension sociale du développement durable notamment dans la partie conditions de travail**.

Conclusions

Un important travail de concertation et une réelle mobilisation des membres du comité ont permis de réunir les éléments de ce rapport pour un ensemble de plus de 2 millions d'emplois actuels dont la plupart sont transformés suite aux engagements du Grenelle de l'environnement. Cependant, les délais et les disponibilités n'ont pas assurés les échanges nécessaires pour préciser les mesures **d'accompagnement à l'évolution des métiers. Il s'avèrerait donc nécessaire de poursuivre ces travaux.**

Annexe n°1 Lettre de mission au président du comité de filière Agriculture Forêt



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*La secrétaire d'État
auprès du ministre d'État*

Paris, le 21 OCT. 2009

Monsieur le Président,

Le Grenelle de l'environnement marque l'engagement résolu de notre pays vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante, conformément à la volonté exprimée par le Président de la République et aux engagements internationaux de la France.

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de notre pays d'ici à 2050 nécessitera de modifier profondément les pratiques dans la plupart des activités économiques. C'est un enjeu écologique, économique, mais également sociétal. Il impose de définir un modèle de croissance verte plus respectueux de l'environnement, valorisant davantage les richesses du capital humain et des territoires.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le plan de mobilisation des territoires et des filières vise à enrichir en emplois la croissance verte, en soutenant le développement des activités nouvelles et en adaptant les compétences. Les entreprises pourront ainsi mobiliser des ressources humaines qualifiées sur chaque territoire. Les travaux pour l'élaboration du plan seront conduits par un comité de pilotage national et 10 comités de filières. La conclusion des travaux sera présentée au comité de suivi du Grenelle, avant la tenue à la fin du mois de janvier de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte.

Je vous remercie vivement d'avoir accepté de présider le comité de filière « Agriculture et Forêt » constitué pour aboutir à des propositions opérationnelles de développement et d'adaptation aux mutations des métiers dans ce secteur d'activité.

Les enjeux de cette filière au regard du Grenelle de l'environnement seront rappelés dans une note qui vous sera transmise en amont de la première réunion du comité que vous présidez.

... / ...

Monsieur Constant LECOEUR
Président de Section
Président de Section
C.G.A.A.E.R
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Vous vous appuierez pour mener ces travaux sur un comité dont la composition respectera les principes de la gouvernance à 5 du Grenelle de l'environnement, et dont le nombre des membres ne devrait pas excéder 30 personnes pour en assurer l'efficacité. Vous pourrez faire procéder à des consultations écrites ou des auditions pour vous assurer d'intégrer l'ensemble des acteurs intéressés et notamment les entreprises.

Je suis particulièrement attachée à la dimension territoriale de ce plan et à l'implication des acteurs de terrain. A cet effet, des représentants des collectivités territoriales seront membres des comités de filière. Certaines collectivités territoriales pourront proposer des expérimentations sur des thématiques précises et participer ainsi aux comités. Vous pourrez en outre proposer au comité national de pilotage que soient conduites des expérimentations permettant de tester certaines des propositions issues des réflexions de votre groupe.

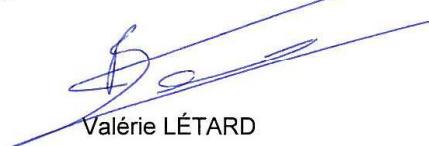
Le Commissariat Général au développement durable assurera auprès de vous le secrétariat du comité, la synthèse des travaux en tant que rapporteur général et la coordination interministérielle des contributions utiles. Vous disposerez naturellement du concours des directions générales et des services du ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Je souhaite que vos travaux aboutissent à des propositions très concrètes pour chacun des quatre axes du plan de mobilisation des filières et des territoires :

- Identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des besoins en recrutement dont la création d'un observatoire national des métiers liés à la croissance verte.
- Définir les besoins en formation et l'organisation des parcours de formation et de qualification pour mieux accompagner les personnes et mieux reconnaître les compétences des professionnels. Dans ce cadre, il pourra être nécessaire de réaliser un état des lieux des dispositifs de formation initiale, de formation continue et de validation des acquis de l'expérience (VAE). Vous pourrez proposer les adaptations nécessaires aux référentiels des métiers et des compétences existantes notamment à partir des besoins des entreprises. Vous intégrerez à la réflexion du comité la dimension de la promotion sociale et de l'insertion.
- Recruter : mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emploi dans la filière.
- Valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.

La restitution des travaux des comités de filières se fera le 20 décembre 2009. Un point d'étape sera réalisé le 1^{er} décembre lors de la deuxième réunion du comité de pilotage national.

Vous remerciant à nouveau, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Valérie LÉTARD

Annexe n°2 Tableau synoptique sur les métiers de la croissance verte de la filière

Filière	activités concernés	Politiques : Grenelle 1 & 2, plan énergie climat, LMA, assises des territoires ruraux, grand emprunt	actions concernés, impact sur les métiers	effectif concerné actuels	emplois créés estimés dans l'activité	besoins en appui	emplois d'appui spécifiques
agriculture	agriculteurs conventionnels, agrofournisseurs (phyto, engrais, machinisme, aliment bétail), CUMA, ETA	plan écophyto, directive sols, prise en compte de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et de la biodiversité, 2 ^e pilier, bien-être animal (yc plein air)	Haute Valeur Environnementale (HVE), agroforesterie, phytoremédiation (herbe, infiltration, lutte/érosion-inondations, périmètre captage)	1M d'agents	changements de comportement, création d'emplois non estimée (diffuse et globalement faible) mais métiers confortés	formation 2/jan ½ des agents conseillers spécs 400000 entr label HVE p 30000EA	Formateurs 415 conseillers 1000 contrôleur 875 1
		plan performance énergétique, développement des biocarburants et des biomatériaux ; maîtrise et valorisation des déchets	Pour 100000 EA et 200000 PAA développer cultures énergétiques et industrielles, réduction et valorisation déchets : 20000 entreprises impactées (40000 agents) ; 1000 ateliers (méthanisation...) créés	PAA 200000, agrof... 40000, 0,5 emploi/atelier	changement de cultures = emplois confortés ; nouveaux ateliers : 500 emplois exploitation et 500 emplois montage	formation 2/jan p 240000 agents, conseillers et bureaux d'études et de contrôle pour 120000entr	Formateurs : 100 conseillers... 300 2
	agriculture biologique & de proximité	objectif Grenelle : SAU bio triplée ; fort développement de l'agriculture de proximité (AMAP, paniers), fruits & légumes traditionnels (métiers de niche)	15000 expl passent en bio, développement de l'agriculture de proximité encouragée/consummateurs et collectivités (coupe verte)	PAA bio = +20000	conversion bio MO + 20% = 4000 ; agric proxim estimée (yc métiers de niche) + 3600	1 conseillers bio & 1 contrôleur (Ecocert) pour 100 EA (yc conversion) ; 1 animateur proximité pour 150 villes	conseillers bio 150 contrôleurs bio 150 animateurs agric prox 150 3
	aquaculture	développement aquaculture conte (1100) & marine (500), conciliculture 10000) ; effet quotas pêche	travailler autrement, migration du poisson, qualité de l'eau, nourriture durable, huîtres durables, assises de la mer	11500	emplois confortés sans création nette	1 conseiller qualité DD pour 100 aquaculteurs	conseillers qualité DD ? 4
	apiculture	protection des abeilles victimes maladies, insecticides, ondes e-m...	conforter les apiculteurs par recherche, conseil	60000 dont 2000 professionnel	emplois confortés sans création nette	conseils, recherche	50 5
	pastoralisme (moutons)	gestion des espaces sensibles, lutte contre la déprise et les incendies, maintien paturgages en montagne	conforter les éleveurs, en installer sécuriser cohabitation loup & ours ; éleveurs chiens patou	35000	bergers supplémentaires = 100, éleveurs chiens = 20		conseillers, animateurs 100 6
	métiers du cheval	protection des sols fragiles, animation en ville & économie CO ₂ , remédiation sociale	métiers confortés et en croissance (éleveurs, palfreniers, moniteurs, selliers, carrossier	70000 emplois directs et indirects (ETP)	Développement du cheval au travail : 1000		
	total agriculture			# 1 million	9720		3280 8
agroalimentaire	industries agro-alimentaires jusqu'au conditionnement	maîtrise de l'énergie (froid notamment) bilan carbone, emballage (limité, biodégradable, recyclé), lutte contre les pertes alimentaires, tri et valorisation des déchets	emplois dans les IAA (412000) & ds les coop de transformation (170000) ; dans la distribution, seule est prise en compte le bio, qui se développe	IAA + coop # 60000 emplois & 10600 entreprises	les emplois dans les IAA sont confortés, certains créés pour valorisation énergie = 500 emplois distribution bio = + 10000	2/jan de formation pour 300000 emplois ; 1 conseiller énergie & DD pour 600 emplois ou 10 entreprises	formateurs 250 conseillers énergie & DD 1000 9
	total agroalimentaire			412000	10500		1250 10
forêt et 1 ^{re} transformation du bois	propriétaires et agents forestiers	produire plus, préserver mieux, + 21 Mm ³ /an, 23% d'énergie renouvelable soit + 12 Mm ³ en bois énergie et + 9Mm ³ en bois d'œuvre et d'industrie ; cf : assises de la forêt, rapport Puech, discours d'Urmatt ; développement de la certification forestière ; effet FLEGT (règlement européen en cours d'examen sur la lutte contre le commerce illégal du bois) ; effet du CC (renouvellement accéléré de la forêt	changement de comportement de 8% des 3,5 millions de propriétaires soit 280000, des 1500 emplois dans forêt privée et 10000 dans forêt publique	# 300000	propriétaires gestionnaires et forestiers sont confortés dans leur rôle sans augmentation effectifs	ces 300000 personnes suivent 2/j de formation/an	formateurs DD 250 ; certificateurs + 100 11
	intensification de la gestion forestière		+ 2500 PSG/an			la gestion écologiquement intensive nécessite des techniciens	technicien animation 250 12
	mobilisation du bois supplémentaire		21Mm ³ /24000			un technicien mobilisation collecte # 20000m ³ /an	technicien mobilisation 1000 13
	exploitation en forêt et transport		cf étude FCBA juin 08		5190		14
	reconstitution après exploitation		100000ha/an à 3500€/ha, jusqu'à 1° éclaircie, recours à la plantation pour adaptation au CC		ETF, pépiniéristes... 1 emploi coûte # 40000€ d'où création de = 8750		15
	valorisation énergétique du bois et de la paille		12Mm ³ /an en forêt + bocage, vigne, verger, paille	30000 (+ 24000 informels)	. + 8000		16
	scierie, pâtes et panneaux		changement de comportement sans augmentation effectifs	100000		½ reçoivent 2 j form/an, 1 conseiller énergie DD p 250 emplois	formateurs = 40, conseiller énergie DD = 40 17
	total forêt 1^{re} transfo			# 250000 hors propriétaires	21940		1680 18
Nature, patrimoine et société	gestion de la biodiversité remarquable	Natura 2000, parcs nationaux, PNR, conservatoires, espaces ou espèces protégés	emplois en croissance lente	5000	cf études ATEN & IFEN 1200		
	gestion de la biodiversité ordinaire	trames verte et bleue, faune sauvage (précautions récolte, fauche tardive,, nichoirs, chauve-souris...)	emplois en croissance soutenue (agences de l'eau, collectivités, entreprises)	8000	id + 4000		
	entretien espaces verts, paysagistes (dont architectes), compostage	services aux particuliers, collectivités entreprises (partage assez équilibré)	métiers en forte croissance : gestion ev, végétalisation des toitures, changements pratiques sédums stockant l'eau & non tondu remplacent l'herbe...	110000	22500		
	total nature			123000	27700		50 22
métiers d'appui transversaux	éco-conseillers, chargés d'études environnementales	chartes, agenda 21, PCET, directives territoriales d'aménagement et de DD	collectivités, agriculteurs, forestiers, EDT, entreprises impactant les écosystèmes (RFF, ERDF, émetteurs, éolien, BTP, tourisme, sport...)	15000 ?		10 emplois pour chacune de ces 2 catégories d'acteurs par département	1000 23
	information, sensibilisation, communication,	tous acteurs via TIC, GPS, média en vue DD, monde associatif, fédérations professionnelles, jardins familiaux	chantiers nature, sensibiliser, améliorer l'image de certains métiers (agriculteurs, bûcherons, employés paysage & IAA), éduquer les jardiniers du dimanche	5000 ?		compétences biodiversité & fctt des écosystème dans les médias, yc celles des collectivités, dévt com num	2000 24
	adaptation de l'appareil de formation	les formateurs en initial ou en continu doivent eux-mêmes être formés au DD	formation aux métiers du vivant et de l'environnement, au fctt des écosystèmes, relance agronomique	25000		formation des formateurs : 2/j/an	suppl SNA & formateurs = 100 25
	recherche	stratégie nationale de recherche et d'innovation	alimentation & biotechnologies et urgence environnementale & écotechnologies	12000		renforcement des équipes publiques et privées	Chercheurs 3000 26
	total métiers appui transversaux			45000 ?			6100 27
Outre-mer		assises de l'outre-mer lequel représente 4% de la population (et 2% de l'active) et plus de 20% du territoire métropolitain	endémiques, biodiversité forêt tropicale humide, invasives, écosystèmes menacés...		forfaitairement : 5% du total métropole = 3720		5% du total métropole = 618 28
Filière et total	activités concernés	Politiques : Grenelle 1 & 2, plan énergie climat, LMA, assises des territoires, grand emprunt	métiers transformés, augmentés, créés	effectif concerné # 2 millions	emplois à créer estimés dans l'activité 74180 soit une fourchette de 70000 à 80000		emplois à créer en appui 12978 soit de 10000 à 15000 29

Annexe n°3 Liste des référentiels de diplômes

voir fichier complémentaire joint

Agriculture biologique

L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole

2009-2010

A la rentrée 2008, l'agriculture biologique est prise en compte dans tous les cursus de formation de l'enseignement agricole

La NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2008-2081 en date du 27 juin 2008 décline la prise en compte de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole en conformité avec le plan « agriculture Biologique : Horizon 2012 » :

A compter de septembre 2008, l'approche du mode de production « Agriculture Biologique » sera confortée dans tous les référentiels de formation en cours de rénovation ou existants avec un objectif de généralisation pour 2012. Il sera obligatoirement abordé dans toutes les formations de l'Enseignement Agricole et pourra donner lieu à une orientation « AB » pour les formations et les secteurs tels que définis dans la présente note de service en liaison avec le réseau FORMABIO.

Approche de l'agriculture biologique à développer dans les formations déjà existantes à compter de septembre 2008

Toutefois et sans attendre cette rénovation progressive des référentiels, l'Agriculture Biologique doit d'ores et déjà être abordée et introduite dans les formations en s'appuyant sur des exemples concrets et en concertation avec les professionnels locaux et leurs organisations. Les équipes pédagogiques disposent à cette fin de marges d'autonomie dans le cadre des référentiels existants. On peut citer :

- les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi, les Modules d'Initiative Locale, les Modules d'Adaptation Régionale, les Modules d'Adaptation ou d'Approfondissement Professionnel, les activités pluridisciplinaires, les stages collectifs ;
- le choix de supports et de situations pédagogiques : les exploitations agricoles des établissements ou leurs ateliers pédagogiques conduits en agriculture biologique sont des supports à privilégier.

Préconisations spécifiques aux formations du secteur « Production » Deux approches sont préconisées :

•Une approche comparative systémique :

Plusieurs systèmes d'exploitation pourront être étudiés et comparés dans le cadre du développement durable en utilisant des indicateurs techniques économiques, environnementaux et sociaux pertinents. Il est souhaitable d'étudier les choix de systèmes sur la base de productions de tailles économiques comparables. Cette comparaison visera à mettre en évidence les différences de logiques techniques qui sous-tendent le pilotage de systèmes d'exploitation conventionnels et de systèmes d'exploitation alternatifs dont l'agriculture biologique est une des composantes.

L'approche devra être adaptée aux niveaux des élèves en formation, aux formations et aux types d'emplois visés.

•Une approche des techniques :

La connaissance des techniques utilisées en agriculture biologique est indispensable pour les futurs professionnels de l'agriculture quels qu'ils soient, afin de leur offrir l'ouverture sur les techniques et les approches indispensables au contexte de réduction des intrants (engrais, produits phytosanitaires, etc.) et à la prise en compte des exigences liées au respect de l'environnement et des objectifs du développement durable. Les procédés de désherbage mécanique et thermique, la lutte biologique, les moyens de lutte passive contre les prédateurs, les moyens de prévention et de conduite sanitaire des élevages, les techniques de gestion de la matière organique, cités à titre d'exemples, doivent être étudiés dans le cadre des modules concernés.

Au-delà de la présentation des possibilités de substitutions de techniques, les approches pédagogiques doivent s'attacher à développer l'esprit critique et les capacités d'observation des élèves et stagiaires en privilégiant l'établissement de diagnostics, de réflexions globales sur la gestion du milieu et ses interactions avec l'environnement. Ceci, afin de mettre en évidence les facteurs qui conditionnent les décisions et les choix techniques, que ce soit en agronomie, zootechnie, écologie ou en économie. Enfin, les approches économiques, tant au niveau de la gestion des exploitations, de la valorisation des produits et des systèmes de commercialisation devront prendre en compte la diversité des situations et des stratégies mises en œuvre. A ce titre, les produits de l'agriculture biologique apportent un éclairage intéressant sur des évolutions possibles en agriculture : gestion et valorisation de signes de qualité, circuits courts innovants, négociation des prix dans les filières longues, gestion d'une réglementation européenne. Ils éclairent aussi, le cas échéant, les contraintes liées à des systèmes souvent plus diversifiés et plus utilisateurs de main-d'œuvre. Les principaux points du règlement européen concernant l'agriculture biologique doivent être abordés.

CONDITIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE LA MISE EN OEUVRE DE FORMATIONS A ORIENTATION « AGRICULTURE BIOLOGIQUE » DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

I - JUSTIFIER DE LA PRESENCE D'UN ENVIRONNEMENT TECHNIQUE, PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL EN « AGRICULTURE BIOLOGIQUE » POUR AU MOINS LES DEUX PREMIERS POINTS SUIVANTS :

1. 1. Présence d'une exploitation annexée à l'établissement demandeur et/ou d'exploitations de proximité ayant **au moins « un atelier support de la formation** pour laquelle l'habilitation est demandée » conduit en Agriculture Biologique. Au cas où l'exploitation ne serait pas celle de l'établissement demandeur, la fiche d'instruction jointe en annexe II doit être fournie ;

2. 2. Participation des organisations professionnelles locales spécialisées en agriculture biologique aux instances de l'établissement (comité de pilotage, conseil de centre, d'exploitation, d'administration ...);
3. 3. Intégration de l'orientation « Agriculture Biologique » dans le projet d'établissement (note d'opportunité annexe III);
4. 4. Participation aux manifestations locales ou régionales concernant l'agriculture biologique (salons, interprofession, expérimentation, actions de développement rural ...).

II - JUSTIFIER DE CONNAISSANCES OU D'EXPERIENCES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, INCITER LES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS INTERVENANT DANS LES DOMAINES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES A SE FORMER EN « AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

III - POUR LES DISCIPLINES CONCERNEES, TECHNIQUES OU ECONOMIQUES, PRESENTER UN PLAN DE FORMATION PREVOYANT :

Des adaptations de la mise en œuvre des enseignements communs du diplôme : choix préférentiel des exemples, stages individuels et collectifs, activités pluridisciplinaires sans exclure les autres modes de production et des propositions dans le cadre réglementaire du diplôme d'options, d'unités ou modules en Agriculture Biologique (MAR, MAP, MIL, UCARE ...).

Liste des formations

En formation initiale dans le système scolaire professionnel ou général.

Formation initiale à orientation agriculture biologique

Baccalauréat professionnel (niveau IV)

LPA La Cazotte CFTA L'Abbaye Route de Bournac - BP 134 BP 56252 12401 St Affrique 35162 Montfort sur Meu Tél : 05 65 98 10
20 Tel : 02 99 09 02 33 <http://www.la-cazotte.educagri.fr/> Bac pro par alternance

EPLEFPA du Loir-et-Cher – Lycée Horticole de Blois

5-7 rue des Grands Champs c/s 2908 41029 BLOIS

Tél. : 02.54.56.49.00

www.epl41.educagri.fr/horti.blois

Baccalauréat professionnel – option productions horticoles –
spécialité productions florales et légumières

Brevet de Technicien Supérieur Agricole (niveau III)

CFP Midi-Pyrénées Brens 81600 Gaillac Tél : 05 63 57 05 15 Parcours agriculture biologique BTS ACSE
www.cfp81.asso.fr

En formation par Apprentissage

Il y a encore peu de formations en agriculture biologique par apprentissage. Cependant, il est possible durant les formations agricoles d'effectuer son apprentissage chez un agriculteur biologique ce qui permet d'acquérir une forte expérience professionnelle.

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

EPL de Montbrison Précieux

Saint Genest Malifaux

BP 204 – 42605 Montbrison CEDEX

Tél: 04 77 97 72 00

EPL Le Valentin CFA

26500 Bourg Les Valence

Tél : 04 75 83 32 35

BTS Technologie végétale Système de Cultures

<http://www.legtamontbrison.educagri.fr/>

<http://www.valentin.educagri.fr>

Parcours agriculture biologique BTS ACSE

Baccalauréat professionnel EPL de Fontaines 71 150 Fontaines <http://www.eplefpa.fontaines.educagri.fr/>

Certificats de spécialisation

MFR Anneyron 33 place Rambaud 26140 Anneyron Tél : 04 75 31 50 46 Technicien conseil en AB (niveau III) <http://pagesperso-orange.fr/mfr.anneyron/accueil.htm>

CFAA Tarn et Garonne 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban
Tél : 05 63 21 23 39 Conduite de productions en AB et
commercialisation (arboriculture) (niveau IV)

Brevets Professionnels à orientation Agriculture biologique (niveau IV)

CFPPA Limoges CFPPA Florac 87430 Verneuil/Vienne rue Célestin Freinet Tél : 05 55 48 44 30
48400 FLORAC Polyculture-élevage et maraîchage Tél : 04 66 65 65 62

CFA des Pyrénées atlantiques Route de Cambo - 64240 HASPARREN 05 59 29 15 10

<http://www.cdfa64.com/>

En formation pour adultes

Sans formation agricole ni expérience dans le domaine, le Brevet Professionnel permet de se former et de préparer à court ou moyen terme une installation agricole

Brevets Professionnels à orientation Agriculture biologique (niveau IV)

CFPPA Sainte Affrique route de Bournac 12400 Ste Affrique Tél : 05 65 98 10 35 Polyculture, élevage <http://www.lacazotte.educagri.fr/>

CFPPA du Gard Domaine de Donadille Av. Yves Caleaux 30230
Rodilhan Tél : 04 66 20 33 09 Maraîchage, arboriculture, viticulture

CFPPA de Die CFPPA de Lons Le Saunier Avenue de la Clairette 39570 Montmorot cedex 26150 Die Tél : 03 84 43 31 67 Tél : 04 75 22 04 19 Elevage, maraîchage, PPAM, Viticulture Maraîchage, élevage

CFPPA de Rennes Le Rheu CFPPA Brioude rue du Chardonneret, BP 55124 43100 Fontannes 35651
Le Rheu CEDEX Tél : 04 71 74 57 74 Tél : 02 99 60 87 77 Maraîchage, Agri élevage

<http://www.formation-continue.theodore-><http://www.bonnefont.educagri.fr/> monod.educagri.fr/

Maraîchage, élevage

CFPPA du Morvan CFPPA Sées BP 30 Route d'Essay - BP 4 58120 Chateau-Chinon 61500 Sées Tél : 03 86 79 49 30 Tél : 02 33 28 71 59

Elevage Bovin caprin lait et grandes cultures Genech Formation

CFPPA d'Obernai Domaine d'Engrain 44 Bd Europe - BP 203 28 rue Victor Hugo 67 210 Obernai 59810 Lesquin Tél. : 03 88 49 99 29 Tél : 03 20 62 29 99 Biodynamie (FOAD en partie)

CFPPA Kerliver CFP de Midi-Pyrénées, Brens 29460 Hanvec 81600 Gaillac Tél : 02 98 20 00 08 Tél : 05 63 57 05 15 Maraîchage www.cfp81.asso.fr

Maraîchage et semences CFPPA Bougainville Chambres Agriculture Bretagne RD 319 Domaine de Sansalle Site de Saint Segal, Quintenec, Crédin 77257 Brie Comte Robert Tél. 02 97 46 73 05 Tél : 01 60 62 33 33 Maraîchage

CFPPA La Roche Sur Yon CFA-CFPPA de Digne-Carmejane allée des druides 04 510 Le Chaffaut 85035 La Roche/Yon cedex Tél : 04 92 34 60 56 Tél : 02 51 09 82 92 Maraîchage, plantes aromatiques et médicinales Maraîchage, polyculture élevage

CFPPA Limoges CFPPA Florac 87430 Verneuil/Vienne rue Célestin Freinet Tél : 05 55 48 44 30
48400 FLORAC Polyculture-élevage et maraîchage Tél : 04 66 65 65 62

CFPPA Coutances CFPPA d'Ecully Route de Montmartin sur Mer 13 Avenue de Verdun BP. 722 69130 ECULLY 50207
COUTANCES CEDEX Tel 04 78 33 46 12 Tel: 02.33.76.80.50 http://www.apprentissage-Maraichage-agricole.fr/php/article.php3?id_article=22 CFPPA Courcelles Chaussy CFPPA de la Dordogne et ADAP Avenue d'Urville 57530 Courcelles Chaussy Tél. : 03 87 64 00 17

<http://www.eplea.metz.educagri.fr/>

Si vous êtes titulaire d'un diplôme agricole ou vous avez une expérience professionnelle dans le domaine agricole d'au moins 1 an, deux certificats nationaux en agriculture biologique vous sont accessibles sous conditions.

Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation (niveau IV)

CFPPA de Rennes Le Rhei Rue des chardonniers - BP 55124 35651 Le Rhei cedex

Tél : 02 99 60 87 77 CFPPA Brioude 43100 Fontannes Tél : 04 71 74 57 74 <http://www.bonnefont.educagri.fr/>

<http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

CFPPA Carpentras CFPPA Die Av de la clairette Campus Louis Giraud 26150 Die

B.P. 274 Tél : 04 75 22 04 19 84208 Carpentras Cedex <http://www.cfppa-die.educagri.fr/> Tél : 04 90 60 80 90

(options-maraîchage et cultures sous abri,-cultures pérennes) <http://campus.louisgiraud.online.fr/index.htm>

Technicien conseil en agriculture biologique (niveau III)

CFPPA La Cazotte CFPPA de Rennes Le Rhei Rue des chardonniers Route de Bournac BP 55124 12400 Saint Affrique 35651 Le Rhei cedex Tél : 05 65 98 10 35 Tél: 02 99 60 87 77

<http://www.la-cazotte.educagri.fr/>
<http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

en collaboration avec CFP de Midi-Pyrénées MFR Anneyron - 33 place Rambaud 81600 Gaillac 26140 Anneyron Tél : 05 63 57 05 15 Tél : 04 75 31 50 46

www.cfp81.asso.fr <http://pagesperso-orange.fr/mfr.anneyron/accueil.htm>

Autres formations diplômantes à orientation agriculture biologique

BTS ACSE pour adultes (niveau III)

EPL Théodore Monod CPSA Combourg Avenue des palmiers 35270 Combourg. Téléphone : 02 99 73 05 27

<http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/letablissement/cpsa-de-combourg.html>

Les autres formations : ces formations sont spécifiques à la région qui les propose, ou concernent des domaines spécifiques. Le contenu, la durée et les conditions d'accès sont propres à chaque formation

Centre Pilote Européen d'agriculture biologique

Ferme Ste. Marthe 41200 Millancay Tél. : 02 54 95 45 04 Initiation à l'agriculture biologique

<http://www.intelligenceverte.org/JobBio.asp>

Certificat de spécialisation Plantes aromatiques et médicinales orientation agriculture biologique (niveau IV)

CFPPA Lons le Saunier 39570 Montmorot Cedex Tél. : 03 84 43 31 67

<http://www.montmorot.educagri.fr/>

En formation dans l'enseignement supérieur

Plusieurs écoles d'ingénieurs proposent un module ou des interventions sur le thème de l'agriculture biologique.

AgroParisTech ISARA Lyon BP 1 23 rue Jean Baldassini 78850 Thiverval Grignon 69364 Lyon Cedex 07 Tél: 01 30 81 53 53 Tél: 04 27 85 85 10 Module Parcours agriculture biologique et agroécologie

Master Européen en Agroécologie

Agrocampus-Rennes ESE-IER (Ingénierie de l'Espace Rural)

65 route de St Brieuc BP 9 - 74330 Poisy (Annecy)

35042 Rennes Cedex Tél : +33(0)450 463 824

Tél : 02 23 48 50 00 www.ecole-ier.com

Module Module

ENITA Clermont-Ferrand Montpellier SupAgro RN 89 Marmilhat Agro Montpellier 63370 Lempdes 2, place Pierre Viala Tél : 04 73 98 13 13 34060 Montpellier Cedex 01 Module Tél : 04 99 61 22 00

Module

6

Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et Développement (ABCD) (niveau II)

Université Blaise Pascal et ENITA Clermont-Ferrand ENITA Clermont-Ferrand RN 89 Marmilhat 63370 Lempdes Tél : 04 73 98 13 13

Avec :

CFPPA La Cazotte Route de Bournac 12400 Saint Affrique Tél : 05 65 98 10 35

<http://www.la-cazotte.educagri.fr/>

CFP de Midi-Pyrénées 81600 Gaillac Tél : 05 63 57 05 15

www.cfp81.asso.fr

LEGTPA TULLE EPL de Tulle Naves 19460 Naves Tél : 05 55 26 64 56

<http://www.lycee-agricole-tulle.educagri.fr/>

LEGTPA BRIOUDE 43100 Fontannes Tél : 04 71 74 57 74

<http://www.bonnefont.educagri.fr/>

CFPPA de Rennes Le Rheu Rue des chardonnets - BP 55124 35651 Le Rheu cedex Tél : 02 99 60 87 77

<http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

MFR Anneyron - 33 place Rambaud 26140 Anneyron Tél : 04 75 31 50 46

<http://pagesperso-orange.fr/mfr.anneyron/accueil.htm>

Les formations ouvertes et à distance en agriculture biologique :

Vous pouvez suivre des UCARE du Brevet professionnel à distance : -Sensibilisation à l'agriculture Biologique - Maraîchage biologique -Volailles biologiques -Arboriculture biologique -Transformation produits végétaux (pain bio) -Encadrant maraîchage biologique en structure d'insertion

Et depuis 2007 la partie technique du Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole à orientation agriculture biologique en formation ouverte et à distance.

Autres formations à distance

-Vendre les produits de l'agriculture biologique (100 heures en 3 modules) -Bases techniques et réglementaires de l'agriculture biologique (100 heures en 4 modules) -Sensibilisation à l'agriculture Biologique -Maraîchage biologique - Volailles biologiques -Arboriculture biologique -Transformation produits végétaux (pain bio)

Pour suivre une formation à distance avec Préférence Formations, organisation de la formation à distance pour l'enseignement agricole public :

Contactez gratuitement le .. et c'est le centre le plus proche de votre domicile qui vous proposera un rendez-vous. Il vous apportera toute l'aide nécessaire à votre orientation, et vous éditera un devis gratuit après avoir échangé avec vous sur votre projet. Site Web : <http://www.preference-formations.fr/>

Le réseau FORMABIO agriculture biologique

CFPPA Rennes Le Rheu BP 55124 – 35651 Le Rheu cedex Animateurs nationaux du réseau : Jean-Marie MORIN, CFPPA Rennes le Rheu Tél. : 02 99 60 90 07 Fax : 02 99 60 80 69 Mél : jean-marie.morin@educagri.fr Nathalie ARROJO, CEZ Rambouillet Tél. : 01 61 08 68 00 Fax : 01 61 08 68 93 Mél : nathalie.arrojo@educagri.fr

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (DGER) SD/POFE Bureau des partenariats professionnels 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP www.portea.fr

SEPTEMBRE 2009

Annexe n°5 Contributions et travaux utiles

Documentation

[**PPT_présente_le_9_novembre_2009_par_le_président_du_comité_de_filière**](#) (format PowerPoint - 241.5 ko) Diapositives présentées par M. Lecoeur le 9 nov 09

[**Fiche_métiers_agriculture_10_novembre_2009**](#) (format Word - 57.5 ko) Fiche sur les métiers de l'agriculture rédigée par M. Lecoeur (10 nov 09)

[**Territoires, emplois et environnement**](#) (format PowerPoint - 868.5 ko) 7 réseaux régionaux implantés sur les territoires, au service des métiers, des compétences, des emplois et des formations de l'environnement et du développement durable.

[**L'environnement : emplois, marché -du travail et formations**](#) (format PowerPoint - 305 ko) Entrepreneurs des territoires-Colloque national emploi et compétences 2009.

[**Nutrition : aliments d'origine végétale**](#) (format PDF - 557.7 ko) En pisciculture, l'alimentation représente le poste de dépenses le plus important.

[**Cahier des charges des Connaissances nécessaires au salarié d'une entreprise de travaux agricoles et ruraux en matière de Qualité-Sécurité et Environnement**](#) (format PowerPoint - 174.5 ko) Objectifs des modules : renforcer les compétences et l'évolution professionnelle du salarié dans l'entreprise ; être capable de connaître la réglementation sur l'environnement, la sécurité et l'hygiène.

Structure du module : connaître et appliquer les méthodes d'une démarche d'un projet QSE et de certification ; environnement ; hygiène et sécurité.

[**Entrepreneurs des Territoires**](#) (format PowerPoint - 93.5 ko) Il est important de travailler collectivement : agriculteurs, collectivités et entrepreneurs sur les bonnes pratiques de l'épandage...

[**ECOPHYTO 2018 NORME NFU 43-500**](#) (format PowerPoint - 797.5 ko) Les compétences en application de produits phytosanitaires.

[**Colloque emploi et compétence - 5/02/09**](#) (format PowerPoint - 298.5 ko) L'actualité de la Certification environnementale et de la performance énergétique des exploitations agricoles.

[**Enseignement agricole - Formations grandeur nature**](#) (format OpenOffice - 63.2 ko) Actes du séminaire : « Prospective Formation-Emploi dans les secteurs de la forêt et du bois suite au Grenelle de l'Environnement ».

[**Métiers de la croissance verte**](#) (format OpenOffice - 145.8 ko) Comité de filière. Agriculture et Forêts (papeterie/ biomasse/bois/phytosanitaires). 2ème réunion du 16 novembre 2009.

[**Comité Agriculture et Forêts. Réunion du lundi 16 novembre 2009**](#) (format Word - 58.5 ko) Compte rendu analytique.

[**FORMATION A LA CONDUITE ECONOMIQUE**](#) (format RTF - 97.1 ko) Cahier des charges de la formation.

[**Savoir accompagner des porteurs de projets -agri-ruraux « innovants »**](#) (format PowerPoint - 240 ko) FRCIVAM Bretagne.

[**Depliant du réseau « Enseigner autrement »**](#) (format PDF - 396.5 ko) Le réseau « Enseigner autrement » a été créé en 1994 par des enseignants soucieux de prendre en compte la recherche en sciences de l'éducation pour questionner leurs pratiques professionnelles.

[**Fiche métiers agriculture \(10-11-09\)**](#) (format Word - 58 ko) Les métiers de la croissance verte, essai de typologie.

[**Igas : annexe**](#) (format PDF - 1.4 Mo)

[**IGAS**](#) (format PDF - 759.8 ko) L'emploi dans le domaine de l'environnement et les dispositifs d'aide à l'emploi - Juin 2006.

[**Plans Climat Energie Territoriaux \(PCET\)**](#) (format PDF - 113.8 ko) Note de présentation - Novembre 2009.

[**Plans Climat Energie Territoriaux \(PCET\) Note de présentation Novembre 2009**](#) (format PDF - 340.4 ko) Plans Climat Energie Territoriaux (PCET). Note de présentation - Novembre 2009.

[**ANNEXE AI - REFERENTIEL PROFESSIONNEL**](#) (format Word - 114.5 ko) Description du métier de responsable d'exploitation agricole.

[**Enseignement agricole - Formations grandeur nature \(09/04/2009\)**](#) (format Word - 473.5 ko)Référentiel professionnel de niveau 4 pour la construction du diplôme du ministère de l'agriculture dans le secteur de la gestion des milieux naturels et de la faune.

[**Nutrition : rejets de pisciculture et environnement**](#) (format PDF - 559.4 ko)Comme tous les élevages intensifs, l'aquaculture entraîne des rejets dans le milieu naturel dus à l'alimentation des poissons.

[**Plan de mobilisation des territoires et des filières des métiers liés à la croissance verte**](#) (format PowerPoint - 2.5 Mo)Comité filière -« Agriculture et Forêts ». Support de présentation. 09 Novembre 2009.

[**Les futurs possibles de la pisciculture française à l'horizon 2021**](#) (format PDF - 72 ko)La pisciculture française peut-elle rejoindre la dynamique mondiale de l'aquaculture? Fiche de Presse Info (10/12/2007).

[**Agrimonde**](#) (format PDF - 742.7 ko)Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable (Février 2009).

[**TABLE RONDE**](#) (format Word - 58 ko)Quels nouveaux besoins de formation pour les ingénieurs et techniciens? Ou En quoi l'évolution des métiers de l'agriculture et de l'environnement interpelle-t-elle la formation ?

[**Vivea_agriculture_et_developpement_durable_2008**](#) (format PDF - 333.7 ko)

[**Comite_agriculture_classt_des_metiers**](#) (format Word - 43 ko)Classement des métiers proposition de grille d'analyse pour la réunion du 25/11

[**filiere_agriculture_sylviculture**](#) (format Word - 85.5 ko)Note de synthèse Agriculture-sylviculture MAAP/DGPAAT

[**paysagisme_emplois**](#) (format Word - 42.5 ko)

[**Rapp6_DF_complet**](#) (format PDF - 1.4 Mo)

[**Support_-_Comite_filiere_Agriculture_et_Forets_-_Version_du_18_11_09**](#) (format PowerPoint - 2.5 Mo)Pôle emploi présentation présentation "agriculture

[**rappor_final_diffusabile_M13102-DA-005E-IFI**](#) (format PDF - 340.4 ko)ADEME

Evaluation des emplois dans la filière biocombustibles

[**Rapp6_DF_complet**](#) (format PDF - 1.4 Mo)CAS/DARES Les métiers en 2015

[**Comite_agriculture_classt_des_metiers_pour_reunion_du_25_nov_09**](#) (format Word - 37 ko)Document soumis par le président du comité M. Lecoeur en vue de la réunion du 25 novembre 2009

[**Refprof_Bac_Pro_GMNF**](#) (format Word - 473.5 ko)Référentiel professionnel du diplôme de baccalauréat professionnel "gestion des milieux naturels et de la faune" de l'enseignement agricole (diplôme qui n'est aujourd'hui pas encore déployé)

[**Ref_Prof_CGEA**](#) (format Word - 114.5 ko)référentiel professionnel du diplôme de baccalauréat professionnel CGEA (conduite et gestion de l'exploitation agricole) récent (le diplôme n'a été mis en place qu'à l'occasion de la rentrée 2008)

[**actes_seminaire_9_dec_08_formation_foret_bois_dans_Grenelle_Envirt**](#) (format Word - 243 ko)Actes du séminaire « Prospective Formation-Emploi dans les secteurs de la forêt et du bois suite au Grenelle de l'Environnement » le 9 décembre 2008 organisé par la DGER avec le concours de la DGPAAT

[**tableau_métiers_croissance_verteV5-2**](#) (format Excel - 17 ko)Tableau ces métiers version du 4/12 en vue de la réunion du 7/12

[**DP_Métiers_du_paysage_octobre_2009**](#) (format PDF - 2.6 Mo)UNEP les métiers du paysage, dossier de presse octobre 2009

[**Tableau_métiers_espaces_naturels**](#) (format PDF - 78.5 ko)ATEN Répertoire commun des métiers des espaces naturels

[**L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole 2009-2010**](#) (format PDF - 517.7 ko)

[**L'offre de formation dans l'enseignement Agricole**](#) (format PDF - 211.2 ko)

[**Un pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public 60 mesures**](#) (format PDF - 132 ko)

[**Emplois_biodiversité_remarquable**](#) (format Excel - 18.5 ko)Estimation du nombre des emplois dans la filière biodiversité remarquable

Annexe n°6 Liste des participants au comité de filière Agriculture Forêts

Constant LECOEUR Président

Philippe TROUVAT ; CGDD

Dominique DANGUY des DESERTS, Alain MARCOUX ; CGAAER

Organisations professionnelles- acteurs économiques

Janine BOISGONTIER ; UCFF

Erwan CHARPENTIER, Patrice DURAND ; FNEDT

Clément FAURAX, Armelle RENARD ; FNSEA

Laurent DEVAUX ; Coordination rurale Uniphor

Florent GALLOIS ; CNPF

Personnalités qualifiées

Violaine LEJEUNE ; ACTA

Véronique REBHOLTZ ; FNCIVAM

Jaen PAUL CHEVILLARD ; Pôle emploi

Thierry BOUJARD ; INRA

Administrations - établissements publics

Hacina BENHAMED ; CAS

Jérôme MOUSSET ; ADEME

Alain MOULINIER, CGAAER

Louis- René AUBENAS, Patrick SIMON ; DGPAAT

Jean-Luc GUITTON sous direction de la forêt et du bois

Didier LACHASSAGNE, Jacques ANDRIEU, Yveline GUEGAN ; DGER

Didier BASSET ; DGICS

Maryvone GRANDIN, Alain BLAZEGOVIC ; CGDD

